# VILLE DE NEUCHÂTEL

# CONSEIL GÉNÉRAL
## 10e SEANCE

**38e période administrative 2020-2024**

**Année 2021-2022**

---

**Lundi 27 septembre 2021, à 19h30**
**au Château, salle du Grand Conseil**

Présidence de Mme Aurélie Widmer (Soc), présidente.

Sont présents 39 membres du Conseil général, y compris la présidente : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS), Aline Chapuis (VPS), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS), Laura Ding (VPS), Alice Dudle (VPS), Nicole Galland (VPS), Stéphanie Gérard Mattsson (Soc), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Jasmine Herrera (VPS), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Claire Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS), Béatrice Nys (VPS), Jacques Oberli (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (VPS), Dimitri Paratte (VPS), Morgan Paratte (Soc), Sarah Pearson Perret (VL), Thomas Perret (VPS), Marie-Emilianne Perret (VPS), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sörensen (Soc), Vanessa Tissot (PLR), Mireille Tissot-Daguette (VL), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présents 2 suppléants du Conseil général : MM. Timothée Hunkeler (Soc), Sylvain Robert-Nicoud (PLR).

Sont excusés 2 membres du Conseil général : M. Baptiste Hurni (Soc), Mme Charlotte Grosjean (PLR).

Le Conseil communal est représenté par Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR) présidente, M. Thomas Facchinetti (Soc), vice-président, M. Didier Boillat (PLR), vice-président, Mme Nicole Baur (VPS) et M. Mauro Moruzzi (VL), membres.

## PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 9e séance, du lundi 6 septembre 2021, sera adopté ultérieurement.

## LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Aurélie Widmer** mentionne :

1. Envoi d'une invitation aux séances d'information présentant les nouveautés du règlement général du 7 juin 2021, fixées au mercredi 22 septembre à 12h15 et jeudi 23 septembre à 18h30, à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel, salle du Conseil général.
2. Nomination de M. Morgan Paratte (Soc) en qualité de vice-président de la Commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Mme Béatrice Duvillard (art. 125 RG).
3. Nomination de M. Morgan Paratte (Soc) en qualité de membre de la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures en remplacement de Mme Béatrice Duvillard (art. 125 RG).
4. Dépôt sur les pupitres du rapport de gestion des bibliothèques et musées pour l'année 2020.
5. Dépôt sur les pupitres d'un courrier du collectif Les Foulards Violets de Neuchâtel intitulé « Un meilleur statut du personnel communal, mais pourquoi y discriminer les femmes musulmanes ? ».

## Communiqués de presse

- Du Jardin botanique – Ville de Neuchâtel intitulé « Rencontres autour du réceptaire du jardin botanique ».
- Du Conseil communal intitulé « Aux Portes-Rouges se dessine un quartier d'avenir ».
- Du Conseil communal intitulé « Le cimetière rénové de Beauregard se dévoile au public comme un lieu de vie, accueillant et empli de sérénité ».
- Du Conseil communal intitulé « Dernière ligne droite pour la Collégiale ! ».
- Du Conseil communal intitulé « Neuchâtel reçoit la visite d'ambassadrices du monde entier ».
- Du Conseil communal intitulé « Neuchâtel reçoit les représentant-e-s du Benelux ».

- Du Conseil communal intitulé « Marc-Alain Langel sera le délégué à l'économie et à la domiciliation de la Ville de Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Une fresque photographique monumentale de Catherine Gfeller prend place au centre-ville ».
- Du Conseil communal intitulé « Succès phénoménal pour la Fête des voisin-e-s ! ».
- Du Conseil communal intitulé « Gilles Méroz sera le nouveau chef du Service juridique de la Ville ».

## ORDRE DU JOUR

### A. Rapports

21-024 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin

21-206 Rapport de la Commission spéciale « Statut du personnel »

21-025 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour le remplacement de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières

21-205 Rapport du Bureau du Conseil général concernant la modification du Règlement général de la Ville de Neuchâtel (mode d'élection du Conseil communal)

### B. Autres objets

21-604 Interpellation du groupe PLR intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire » - Réponse écrite du Conseil communal du 16 août 2021

21-605 Interpellation du groupe VPS intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ? » - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021

21-607 Interpellation du groupe PLR par M. Marc Rémy intitulée « Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et harmonieuse » - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021

21-608 Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol ainsi que de Mme Patricia Sörensen (soc) intitulée « Différence de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet PAL concernant le coteau subiéreux »

21-503 Postulat du groupe vert'libéral intitulé « Pour un contrôle interne des dépenses »

21-401 Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-025, intitulée « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières – Pourcent culturel »

21-609 Interpellation du groupe VertsPopSol, par M. Dimitri Paratte, intitulée « Deux poids deux mesures pour les associations du personnel »

21-610 Interpellation du groupe VertsPopSol, par M. Romain Brunner intitulée « Rénovation du patrimoine bâti de la Ville – Quelle stratégie ? »

**Pour mémoire**

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1re fois lors de la séance du 11 novembre 2019*

*Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020*

**Renvoi à la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021**

Neuchâtel, les 7 et 24 septembre 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente, Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin Daniel Veuve

# Propos présidentiels

*[Ndlr : En raison d'un problème technique constaté à l'ouverture de la séance à 19h30, cette dernière est interrompue. Elle débutera finalement à 20h18.]*

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, déclare :

- Toutes nos excuses pour ce contretemps dû à un problème technique au niveau des haut-parleurs. Nous allons donc faire selon l'ancienne méthode : *a cappella*. Par contre, les débats sont enregistrés. Aussi, lorsque vous prenez la parole, il faut quand même appuyer sur le bouton. Vous serez invités à venir à la tribune pour vous exprimer au sujet d'un rapport, afin que tout le monde puisse vous entendre. Toutefois, si vous avez de la peine à comprendre depuis le fond de la salle, n'hésitez pas à intervenir.

Vu l'heure passablement avancée, l'ordre du jour sera modifié. Nous y reviendrons après la question d'actualité.

Suite aux dernières recommandations du SCAV, le plan de mesures de protection en lien avec la situation sanitaire a été mis à jour et est à votre disposition sur le portail Echo : désormais, le port du masque est obligatoire durant toute la séance, mais celui-ci peut être enlevé durant votre prise de parole.

Il s'agit de la première séance qui se déroulera sous le régime de notre nouveau règlement adopté le 7 juin dernier, lequel a été sanctionné le 8 septembre.

## Assermentation

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil général, M. Morgan Paratte (Soc), en remplacement de Mme Béatrice Duvillard.

**Question d'actualité déposée en application de l'art. 62bis du Règlement général, du 22 novembre 2010**

**Du groupe VertsPopSol par Mme Johanna Lott Fischer (déposée le 22 septembre 2021) intitulée « La Commune de Neuchâtel vraiment branchée sur le photovoltaïque ? ».**

« La Commune de Neuchâtel prône depuis longtemps sa contribution au tournant énergétique par la promotion de l'énergie photovoltaïque. La dernière installation sur un bâtiment communal est celle de la salle polyvalente de Corcelles (voir rapport 21-019), pour laquelle une rallonge financière a été votée avec les comptes 2020.

Est-ce qu'il est vrai que cette installation n'est toujours pas branchée ? Si, oui, pourquoi ? Quand est-ce que cette installation produira enfin de l'énergie ? ».

**Mme Violaine Blétry-de Montmollin**, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- L'ancienne commune de Corcelles-Cormondrèche a décidé d'assainir le bâtiment rue de la Croix 4 en 2019. Le chantier a débuté en 2020 et s'est terminé en avril 2021.

Après avoir dû constater les dépassements tant financiers que des délais des travaux, le Service du patrimoine bâti de la commune fusionnée a consacré ses efforts en 2021 à superviser la finalisation du chantier et à clarifier la situation financière en lien avec cet objet. Un crédit complémentaire a ainsi été sollicité auprès de votre Autorité – vous vous en souvenez – au travers du rapport n° 21-019 du 19 mai 2021.

Concernant la production d'énergie photovoltaïque, le projet de la commune de Corcelles-Cormondrèche était de couvrir l'entier du toit du bâtiment de panneaux solaires, et de raccorder cette installation à celle du bâtiment voisin – Croix 4a, également appelé le bâtiment « Juliette » – lequel fournit aussi de l'électricité par des panneaux photovoltaïques, installés par la coopérative Coopsol.

Le bâtiment Croix 4 présente, pour lui-même, un très faible besoin en consommation électrique. Toutefois, après analyse par les services de la commune fusionnée, il est apparu qu'avec ce raccordement entre les deux bâtiments, qui ont tous deux des panneaux photovoltaïques sur le toit – Croix 4, dont nous parlons ce soir, et Croix 4a, dit « Juliette » – il y a une problématique avec le Groupe E au niveau de la politique de rachat de l'électricité.

En effet, le tarif de rachat par le Groupe E du courant injecté dans le réseau par les installations photovoltaïques rassemblées des deux bâtiments – qui auraient une capacité importante, plus que ce qui avait été prévu par la tarification négociée – s'élèverait seulement à 7,2 ct/kWh, alors qu'il serait normalement, pour les installations séparées, de 9,3 ct/kWh.

Cette différence importante de 30% de recettes est liée au fait que les conditions de rachat appliquées par le Groupe E dépendent de la puissance totale des deux installations qui seraient reliées, à savoir Croix 4 et Croix 4a. La mutualisation de ces deux installations, telle qu'imaginée à l'origine, pénaliserait donc à la fois la commune – propriétaire des panneaux solaires du bâtiment Croix 4 – et la coopérative Coopsol, propriétaire des installations du bâtiment « Juliette ».

Pour éviter ces pertes financières, deux autres variantes sont actuellement à l'étude : soit réinjecter le courant dans le réseau via l'infrastructure existante – mais seulement si la dimension des tuyaux est suffisante, ce que l'on doit vérifier – soit diriger le courant photovoltaïque de Croix 4 sur un autre bâtiment que celui de la salle « Juliette » à la Croix 4a, à savoir sur le bâtiment du Centre médical de la Côte, qui est un gros consommateur d'énergie.

Vous avez donc bien compris qu'il est certes regrettable qu'aujourd'hui l'installation photovoltaïque, qui pourrait fonctionner sur Croix 4, n'est pas encore opérationnelle, parce que nous devons pouvoir faire ces analyses pour prendre la meilleure des solutions, pour que nous ne soyons pas pénalisés, à moyen et long termes, au niveau du coût du rachat de l'électricité réinjectée. Ce coût pénaliserait la commune fusionnée, ainsi que la coopérative dont j'ai parlé précédemment.

Voilà ce que je pouvais vous dire concernant l'installation photovoltaïque Croix 4. Je vous promets que nous faisons aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire.

## Modification de l'ordre du jour

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, déclare :

- Comme évoqué en préambule, le Bureau s'est réuni et souhaite vous proposer une modification de l'ordre du jour. Compte tenu des circonstances et vu l'heure déjà avancée, il est proposé de traiter le rapport n° 21-024 concernant une demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin, ainsi que le rapport n° 21-025 concernant une demande de crédit pour le remplacement de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières.

Les deux autres rapports – n° 21-206 et n° 21-205 – seront reportés à une séance ultérieure.

*Personne ne s'opposant à cette modification de l'ordre du jour, elle est acceptée tacitement.*

**FAMILLE**
**21-024**

# RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT BUDGETAIRE POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DE VALANGIN

(Du 16 août 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport soumet à votre autorité une demande de crédit budgétaire nécessaire à la reprise par notre Commune des activités d'accueil parascolaire de l'association « les Guillemets », dans le secteur de Valangin.

## 1. Contexte

La structure d'accueil parascolaire de Valangin « les Guillemets » fondée en 2015 sous forme associative, figure au plan d'équipement cantonal d'accueil extrafamilial en tant que structure privée. A ce titre, elle bénéficie de subventions communales et cantonales au sens de la LAE (loi sur l'accueil des enfants).

L'association, représentée par sa présidente, nous a fait part au mois de décembre 2020, de difficultés financières importantes et de son intention de fermer la structure d'accueil, ou de la remettre à la Ville.

Cette structure a ainsi fait l'objet d'une subvention urgente et extraordinaire au printemps 2021 d'un montant de 49'000 francs. Cette subvention devait garantir le maintien des prestations d'accueil au public, jusqu'à fin 2021. Selon notre analyse de la situation, cette subvention

permettra à la structure de survivre jusqu'à la fin de l'année, mais pas au-delà. L'association a donc répété son vœu de mettre fin à ses activités et de remettre la structure à la commune de Neuchâtel.

Notre Conseil rappelle ici son engagement de présenter à votre Autorité un rapport d'information sur la politique d'accueil de la Ville et ses perspectives avant la fin de l'année. Mais il est convaincu de la nécessité d'inscrire au plus vite cette structure dans le giron communal, de manière à sécuriser l'accueil parascolaire des enfants de Valangin.

## 1.1 Besoin d'accueil parascolaire à Valangin

Le collège de Valangin est fréquenté par 41 élèves des cycles 1 et 2 de l'école obligatoire. 34 d'entre eux fréquentent la structure d'accueil un ou plusieurs jours par semaine.

Le même nombre d'élèves est d'ores et déjà inscrit pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Les familles répondent toutes aux critères prioritaires d'admission selon la directive cantonale 13, à savoir la conciliation travail et famille. Ce qui signifie que tous les parents qui placent un enfant dans cette structure sont actifs professionnellement et que le taux de placement est proportionnel au temps de travail des parents.

## 1.2 Structure d'accueil et reprise des activités par la Ville de Neuchâtel

La structure actuelle compte 24 places d'accueil parascolaire de cycles 1 et 2 (enfants de 4 à 12 ans). Il s'agit de l'une des dernières structures parascolaires privées du territoire communal. Le cadre légal rend en effet particulièrement difficile l'exploitation rentable d'une telle structure, un constat qui est plus nuancé pour les structures préscolaires.

L'équipe est aujourd'hui composée d'une directrice qui œuvre également en qualité d'éducatrice (70%), de deux éducatrices formées (60+30%), et de 2 apprenti-e-s. Ce dispositif, permet de garantir la présence de 2 personnes formées à midi, comme préconisé par les normes LAE, mais uniquement d'une personne formée appuyée par un-e apprenti-e durant les autres périodes de la journée. Ce dispositif est particulièrement fragile, notamment en cas d'absence du personnel titré, d'accident, ou de tout événement nécessitant que la personne formée s'absente (téléphone, aller chercher d'autres enfants au collège, etc.).

Actuellement, un maximum de 12 enfants est inscrits pour les après-midi, ce qui permet à la structure de respecter les normes. En résulte un risque important que les enfants de la structure soient momentanément sous surveillance unique du seul personnel apprenant. Cette situation met également le personnel et la direction sous pression, chaque absence étant problématique. Du personnel doit régulièrement être engagé sur une base horaire pour assurer les remplacements et la garantie d'une prise en charge des enfants par suffisamment de personnel. La charge liée à ces remplacements est variable d'une année à l'autre (8'650 francs en 2020 par exemple, soit près de 0.1 EPT).

A noter que jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, l'équipe comptait encore une éducatrice en formation à 50%, du personnel d'entretien pour 5% et 2 apprenti-e-s supplémentaires.

Afin de répondre en tout point aux normes d'encadrement légal selon le détail décrit au point 2.3 et aux standards de notre Ville, ce dispositif doit être renforcé. A ce titre, la Ville assurera à tout moment la présence minimale de 2 personnes formées sur le site.

On note en outre que la structure sera mise aux normes de la Commune, soit un horaire d'ouverture de 12 heures par jour, contre 11 heures actuellement, et 7 semaines d'ouverture durant les vacances scolaires, contre aucune actuellement.

Outre ces éléments, une exploitation par le Service de la Famille permettra une gestion plus efficiente, notamment grâce à la mise en place de procédures de commandes, d'un système de contrôle interne ainsi que d'un suivi systématique des débiteurs, procédures qui font défaut actuellement.

Les relations entamées dès début 2021 permettent au Service de la Famille de disposer d'une bonne vue d'ensemble de l'état des lieux, des mesures à prendre et du calendrier de la structure, pour garantir la poursuite de l'activité au-delà de 2021. A noter que la directrice et le comité de l'association souhaitent expressément la reprise par la Ville de la structure.

## 2. Impacts du rapport

### 2.1 Impact sur l'environnement

Le présent projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

## 2.2 Impact sur les finances

Les charges supplémentaires liées à l'exploitation annuelle des places d'accueil sont présentées ci-après. La demande de crédit permet de pérenniser, dès 2022 l'exploitation des 24 places d'accueil parascolaire.

Conformément aux dispositions du règlement communal sur les finances, la demande de crédit porte sur le montant total de la charge brute, sans tenir compte des recettes liées (participation parentale et du Fonds cantonal).

La participation communale pour la prise en charge des enfants de Valangin est déjà inclue dans le budget de la Ville. Il ne s'agit en effet pas de places supplémentaires dans le dispositif cantonal, mais bien d'une reprise des activités de l'association par la Commune. Le montant des subventions payées pour ces places est évalué à 72'000 francs par an, un montant  d'ores et déjà inclus dans le budget communal.

La charge nette supplémentaire pour la Ville se montera à 123'600 francs par an.

| Libellé | 24 places ouvertes à la journée |
|---|---|
| Charge de personnel[1] | 272'000 CHF |
| Charges de biens, services, et autres charges d'exploitations | 63'000 CHF |
| Parts communales (subventions) | (72'000 CHF déjà inclues au budget) |
| **Total des charges** | **335'000 CHF** |
| **Recettes** (Facturation et participation du fond cantonal) | **211'400 CHF** |
| **Charge nette supplémentaire pour la Ville** | **123'600 CHF** |

## 2.3 Impact sur le personnel communal

La reprise des places d'accueil nécessite l'engagement de personnel pour répondre en tout temps aux normes légales cantonales applicables en la matière.

1 Voir détail au chapitre 2.3

Pour l'encadrement éducatif, il faut prévoir un adulte pour 12 enfants du cycle 1 et un adulte pour 18 enfants du cycle 2.

La structure compte 24 places « mixtes », (cycles 1 et 2) : 20 enfants du cycle 1 inscrits pour la rentrée scolaire 2021-2022 et 14 enfants du cycle 2.

En fonction des inscriptions actuelles, et afin de pouvoir garantir les standards d'accueil souhaités en Ville de Neuchâtel et une ouverture de 12 heures par jour (contre 11 actuellement), nous nous devons d'assurer au minimum la présence de 2 personnes formées en permanence.

2.4 EPT d'encadrement sont donc nécessaires, auxquels s'ajoutent 0.24 EPT de travail administratif (0.01 EPT par place selon directive cantonale).

A noter que dans les 2.4 EPT d'encadrement sont inclues l'augmentation d'une heure d'ouverture quotidienne (+ 0,25 EPT) et l'ouverture de 7 semaines durant les vacances contre zéro actuellement (+ 0,1 EPT).

La directrice actuelle de la structure des Guillemets est engagée à 70%, dont 40% comme éducatrice. Ce poste sera maintenu avec le même taux d'activité. Des réflexions sont en cours, notamment dans le cadre du départ en retraite à la fin de l'année scolaire 2021-2022 de la directrice de la structure « le Mikado », aux Acacias, pour regrouper ces deux structures sous une direction unique.

Deux éducatrices (ES) sous contrat avec la structure des Guillemets seront maintenues pour un taux total de 90%. Des nouveaux engagements devront ainsi être effectués pour un taux de 110% pour sécuriser le dispositif et garantir en tout temps le taux d'encadrement, des horaires élargis et une présence durant les vacances scolaires.

2 apprenti-e-s « assistant socio-éducatif » seront encore en formation au 31.12.2021 dans la structure et ces 2 contrats seront repris.

| Fonction | Structure actuelle « les Guillemets » | Structure future selon organisation Ville de Neuchâtel |
|---|---|---|
| Direction | 70% (dont 40% d'encadrement) | 70% (dont 40% d'encadrement) |
| Encadrement formé | 90% | 165% |
| Horaire élargi (+1 heure par jour) | - | 25% |
| Ouverture durant les vacances | - | 10% |
| Personnel payé à l'heure | 10% (variable selon les années) | - |
| Personnel administratif | - | 24% |
| Apprenti-e-s | 2 (2 x 60% non comptabilisés) | 2 (2 x 60% non comptabilisés) |
| **Total (hors apprenti-e-s)** | **170%** | **294%** |

La dotation totale de la structure sera ainsi de 2.94 EPT auxquels s'ajoutent 2 apprenti-e-s, contre 1.7 EPT aujourd'hui, appuyés par 2 apprenti-e-s. Les apprenti-e-s ne peuvent pas être comptabilisé-e-s dans le taux d'encadrement.

## 3. Consultation

Le rapport sera présenté à la commission financière le 24 août 2021 et à la commission du dicastère FFSS en date du 25 août 2021

## 4. Conclusion

Le livre de la fusion a mis l'accent sur le besoin pour la Ville de Neuchâtel de poursuivre et renforcer son offre d'accueil extrafamilial. L'offre en matière d'accueil extrafamilial fait partie des atouts de notre commune dans le cadre de la politique de domiciliation voulue par nos autorités. Le Conseil communal considère cet élément comme un argument d'attractivité supplémentaire pour les familles à double revenu.

Aujourd'hui, cette offre est menacée dans le secteur de Valangin par les difficultés financières rencontrées par la structure associative parascolaire « Les Guillemets ».

Par respect pour les familles de Valangin, mais également en raison de notre volonté répétée de produire une politique d'accueil répondant aux besoins des familles dans l'ensemble des bassins scolaires de la commune fusionnée, notre Conseil estime qu'il serait difficilement acceptable de laisser les élèves du collège de Valangin sans solution d'accueil de proximité.

Il faut savoir enfin que le cadre financier imposé par la LAE rend difficile l'exploitation de structure d'accueil parascolaire par des organismes privés, qui rencontrent fréquemment des difficultés financières et des risques de faillites. Les structures parascolaires privées sont souvent nées à l'initiative de parents qui se sont unis pour proposer cette solution à leurs propres enfants, mais ces structures ne sont que très rarement viables à long terme. Dans notre commune, par exemple, il ne restera plus qu'une seule structure parascolaire privée subventionnée sur 12 structures existantes. Il nous paraît donc de la responsabilité des collectivités publiques de garantir une structure parascolaire à capacité suffisante pour chaque établissement scolaire, et d'assurer aux parents leur pérennité. L'égalité de traitement des familles sur l'ensemble du territoire communal en dépend. Notre Conseil vous soumet donc aujourd'hui une demande de crédit qui garantira une solution d'accueil aux élèves de Valangin.

Cette structure sera dès le 1er janvier 2022 reprise, exploitée et supervisée par le Service de la Famille, avec des conditions d'accueil adaptées aux normes de la Ville de Neuchâtel et assurera au personnel en place la poursuite de son activité au sein de la structure.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté qui lui est lié.

Neuchâtel, le 16 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Le chancelier,

Violaine Blétry-de-Montmollin Daniel Veuve

Projet

## ARRETE
## CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT BUDGETAIRE POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DE VALANGIN

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier**

Un crédit budgétaire annuel de 335'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'exploitation de places d'accueil extrafamilial à Valangin dès l'année 2022, dont à déduire les recettes liées au financement desdites places d'accueil

**Art. 2**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté

# 21-024

# Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, rappelle :

- Nous sommes en présence d'un amendement du groupe vert'libéral à l'article premier, lequel est disponible sur le portail Echo et sur vos pupitres.

Il s'agit de la première séance régie par notre nouveau règlement général, sanctionné le 8 septembre dernier. Selon celui-ci, la manière de procéder pour l'étude et le vote des rapports a été modifiée. Aussi, pour rappel, nous commencerons par une discussion d'entrée en matière. Une fois l'entrée en matière acceptée, nous passerons à l'examen de détail.

**Mme Jacqueline Zosso**, rapporteure de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- La Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports a pris connaissance de cette demande de crédit en vue de la reprise par la commune d'une structure parascolaire à Valangin.

Cette démarche s'inscrit dans une politique d'accueil de la Commune de Neuchâtel et tient compte des besoins des habitants de Valangin en matière d'accueil parascolaire. Cette structure est issue d'une association privée et elle bénéficie de subventions communales et cantonales, au sens de la LAE. Actuellement, elle n'arrive plus à fonctionner. Une structure parascolaire privée est particulièrement gourmande en fonds et celle de Valangin en manque cruellement, ceci depuis que les élèves de Boudevilliers qui la fréquentaient ont rejoint une autre structure parascolaire vaudruzienne.

La Commune de Neuchâtel reprendra cette structure à partir du 1er janvier 2022. Elle sera supervisée et exploitée par le Service de la famille, avec les conditions d'accueil adaptées aux normes de la Commune de Neuchâtel et de la LAE.

La Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports est en accord avec cette demande et comprend que, pour répondre correctement au cadre de la loi, il faut augmenter le taux d'encadrement. Ce crédit de CHF 335'000.- répond aux charges salariales supplémentaires, mais, surtout, pérennisera la structure tout en l'harmonisant avec les autres structures existantes de la Commune de Neuchâtel.

Les membres de la commission sont en accord avec une égalité de traitement des familles sur l'ensemble du territoire communal. Une demande a toutefois été faite afin d'optimiser le travail administratif entre les différentes structures pour en faire baisser les coûts.

Les membres de la commission préavisent à l'unanimité favorablement cette demande de crédit.

**Mme Johanna Lott Fischer**, rapporteure de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a discuté du rapport n° 21-024 dans sa séance du 24 août 2021.

Après la présentation des enjeux du crédit, qui vise à pérenniser la structure de Valangin – qui est en danger de faillite – et à traiter avec équité toutes les familles de la commune pour un accès à une structure d'accueil parascolaire, les commissaires ont obtenu réponses à leurs questions concernant l'historique financier de cette structure d'accueil et sa viabilité future.

Les commissaires ont constaté que c'est de nouveau un crédit d'urgence qui est présenté. Une vision d'ensemble des structures pré- et parascolaires et de l'évolution des effectifs à plus long terme, ainsi qu'une réflexion sur la répartition des enfants dans les différentes structures doivent être menées rapidement. La conseillère communale en charge du dicastère a promis qu'un rapport complet suivra, mais que la situation demande une action rapide.

La commission préavise favorablement l'arrêté concernant une demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin par 13 voix contre 0 et 1 abstention.

**Mme Patricia Sörensen**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Ce rapport a déçu le groupe socialiste, qui reste quelque peu sur sa faim. Nous attendions davantage d'informations, sur le taux de couverture et sur le pourcentage de travail des collaboratrices, entre autres. La lecture du tableau de la page 6 nous a causé des problèmes de compréhension. Des éclaircissements seront les bienvenus. Nous attendons avec de plus en plus d'impatience le rapport sur l'accueil extrafamilial à Neuchâtel, afin d'avoir une idée d'ensemble de la situation.

Tout cela fait que certains parmi nous ont grandement hésité sur l'entrée en matière. La structure d'accueil parascolaire « Les Guillemets » fonctionne sous forme associative depuis 2015, selon la loi sur l'accueil des enfants – LAE – qui est applicable à toutes les structures d'accueil, qu'elles soient publiques ou privées.

Elle a été mise sur pied selon la volonté du Conseil communal et du Conseil général de la Commune de Valangin, laquelle n'avait cependant pas les moyens de l'assumer elle-même. Elle accueillait auparavant, en plus des petits Valanginois, les enfants de l'école de Boudevilliers, mais, depuis la fusion, ce n'est plus le cas. Les critères d'accueil, selon la conciliation travail-famille sont remplis par toutes les familles à Valangin.

Comme chacun le sait, une structure parascolaire ne génère en principe pas de bénéfice, raison pour laquelle le groupe socialiste reconnaît la pertinence de ce regroupement au sein des structures de la nouvelle Commune de Neuchâtel.

Nous relevons les avantages pour les familles : une heure d'ouverture supplémentaire et l'ouverture durant toute la période des vacances scolaires d'été. La reprise impliquera également l'engagement de personnel supplémentaire. En effet, il n'est pas judicieux, dans ce genre de structure, de travailler à flux tendu. La loi contraint la présence, au sein de la structure et en accompagnement des enfants, de 2/3 de personnel formé, ce qui n'est parfois plus le cas lors d'absences – même de courte durée – du personnel encadrant. La demande créant l'offre, le taux de couverture à la Commune de Neuchâtel est de 50 %. Cela sera-t-il pérenne, alors que la loi ne demande *que* 20 à 25% ? Nous le souhaitons vivement.

Ce sauvetage – car c'en est bien un – sera l'occasion d'une optimisation de l'organisation de la structure. Malgré toutes les remarques faites sur le caractère trop incomplet du rapport, le groupe socialiste reconnaît que le sujet est d'une actualité brûlante. Comprenant l'urgence de la reprise des « Guillemets » au 1er janvier, la majorité du groupe socialiste entrera en matière sur ce rapport. Il votera ensuite le projet de la même manière, par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

En revanche, concernant l'amendement proposé par le groupe vert'libéral, la grande majorité d'entre nous ne peut pas s'y rallier, car il met en danger, selon nous, l'existence future de cette structure. Ce n'est pas au dernier moment que les parents inscrivent leur enfant pour une place d'accueil. Ils doivent, pour s'organiser, savoir tôt à l'avance si cette place leur est octroyée ou non.

De plus, Valangin s'est considérablement urbanisée ces dernières années. Les futurs écoliers doivent pouvoir jouir sur place d'une structure d'accueil parascolaire proche du domicile et de l'école. Pour nous, il n'est pas envisageable de financer des déplacements d'enfants, surtout à une époque où nous cherchons à freiner les transports individuels motorisés. Quel signal donnerions-nous si nous ne votions ce crédit que pour une année ? L'amendement sera refusé par la majorité de nos membres.

**Mme Mila Meury**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Dès qu'il s'agit de renforcer les prestations d'accueil des enfants en préscolaire ou en parascolaire, le groupe VertsPopSol est toujours favorable et encourage le Conseil communal à continuer d'œuvrer dans ce domaine.

En plus de constituer un lieu de socialisation stimulant pour les enfants, les structures parascolaires contribuent à l'égalité entre hommes et femmes. Comme nous l'avons déjà dit – et nous ne le répéterons jamais assez – la commune a l'obligation d'offrir des possibilités de garde d'enfants, afin de permettre aux parents – et plus particulièrement aux femmes – de pouvoir travailler sans être obligés de choisir entre maternité et carrière professionnelle.

Si nous le martelons, c'est que le chemin est encore long. Les inégalités salariales – dues, en grande partie, aux temps partiels et aux interruptions de carrière – sont encore très marquées. En 2020, en Suisse, les femmes gagnent, en moyenne, 11,5 % de moins que les hommes.

De même, les familles monoparentales – souvent les mères seules – doivent pouvoir travailler à un taux élevé pour parvenir à subvenir aux besoins de leurs enfants et, donc, doivent pouvoir les confier du matin au soir.

Valangin ne fait pas exception. Depuis 2014, l'association « Les Guillemets » s'est donné pour mission de répondre à la demande des familles du village. Cependant, faire tourner une structure parascolaire ne semble pas être une affaire rentable, car les normes en termes d'accueil extrafamilial deviennent de plus en plus exigeantes et difficiles à assurer dans le domaine privé.

Notre commune ne peut pas se permettre de délaisser ces familles, dont l'organisation hebdomadaire dépend de cette structure. Ce service d'accueil extrafamilial doit être proposé sans concession à la population. Si le Conseil général refusait d'allouer ce crédit nécessaire à la reprise de la gestion des « Guillemets » par le Service de la famille de la Ville, il enverrait un signal négatif aux habitants des petites communes périphériques, particulièrement à ceux qui étaient sceptiques d'intégrer une grande commune dans le cadre de la fusion.

Par ailleurs, le groupe trouve qu'il serait intéressant de connaître le taux d'occupation de la structure pour se rendre compte de son usage hebdomadaire. Lors des débats, plusieurs personnes ont soulevé que l'offre de places d'accueil à Valangin serait plus importante que celle d'autres villages, notamment de Corcelles-Cormondrèche, qui semble souffrir d'un manque conséquent. S'il est important de se consacrer rapidement à ce problème, nous ne devons pas pour autant renoncer à des places d'accueil et, ainsi, à des acquis sociaux durement gagnés.

Des discussions montrent cependant la nécessité de recevoir rapidement le rapport promis par le Conseil communal, dans lequel un aperçu global permettra de rééquilibrer le tir en complétant l'offre sur l'ensemble de la commune, mais, en aucun cas, en la remplaçant ou – pire – en la réduisant.

Le débat sur quelles familles doivent pouvoir prioritairement bénéficier de places d'accueil pour leurs enfants dans les structures extrascolaires devra également être relancé, particulièrement pour le préscolaire. Les familles monoparentales bénéficiant de l'aide sociale ou d'une rente AI ont également besoin de pouvoir confier leurs enfants à une personne formée – une à deux demi-journées par semaine – pour pouvoir souffler. Leur situation précaire est source de stress. Ces personnes sont souvent isolées socialement. Devoir assurer une prise en charge de leurs enfants sans pauses ne peut que contribuer à les amener à perdre pied.

Dans cette continuité, la politique cantonale en matière de soutien de protection de l'enfant et de la jeunesse – SPEJ – va obliger les communes à aller dans ce sens, avec la diminution de moitié des places d'accueil en institution d'éducation spécialisée. Si la place d'un enfant doit, en effet, être au sein de sa famille, soulager les populations précaires en leur offrant une prise en charge ponctuelle de leur enfant deviendra une nécessité, pour permettre aux enfants de grandir dans un environnement suffisamment serein.

Pour conclure, le Conseil communal a récemment relayé, dans la presse, une étude mandatée par la Commission fédérale pour les questions familiales – la COFF – qui démontre que la contribution demandée aux parents par la commune pour l'accueil de leurs enfants en parascolaire

est parmi les moins élevées de Suisse. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Il ne faut cependant pas s'inspirer des mauvais élèves et continuer de s'inspirer des meilleurs, tels que Genève – dont seuls 3 % du salaire sont imputés à cette charge contre 5 % à Neuchâtel. Une étude de l'OFS démontre qu'en 2013, le travail des parents au foyer – soit entre les tâches domestiques et la prise en charge des enfants – représente 20 % des heures totales de travail fournies en Suisse, soit 8,7 milliards d'heures, correspondant à 400 milliards de francs.

Nous pensons que, si les mères et les quelques pères au foyer ne sont pas rémunérés et ne cotisent ainsi pas pour leur retraite, il serait logique qu'elles/ils ne doivent pas payer pour retourner travailler.

Ainsi, le groupe VertsPopSol entrera en matière sur le rapport et l'acceptera à l'unanimité.

L'amendement déposé par le groupe vert'libéral sera, quant à lui, refusé en bloc. Cette proposition obligerait le Conseil communal à nous présenter un rapport similaire en mars/avril l'année prochaine. En effet, les enfants accueillis dans la structure parascolaire de Valangin ne vont pas tous disparaître. De plus, cet amendement générerait de l'insécurité pour les employés de la structure, ainsi que pour les familles.

Finalement, reconduire cette discussion dans 6 mois entraînerait aussi des coûts non négligeables, alors que la position de notre groupe serait toujours la même.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Ce rapport place notre groupe dans une situation compliquée. Nous sommes fondamentalement convaincus par les bienfaits du développement des structures d'accueil pour les enfants. Il en va de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et, à ce titre aussi, notamment, de la place des femmes dans notre société.

On sait, par ailleurs, que la création de places d'accueil induit indirectement des recettes supplémentaires pour les collectivités publiques.

Pour ce qui est de l'accueil extrafamilial à Valangin, il s'agit, comme l'explique le rapport, d'une reprise dans l'urgence. L'association qui la gère connaît de grandes difficultés, notamment du fait qu'avec la fusion, cette structure a perdu, à la rentrée 2020, les enfants de Boudevilliers qui la fréquentaient.

Notre Conseil est donc amené à donner son feu vert – ou pas – pour une solution pérenne, alors même que nous attendons toujours le rapport d'une vision globale sur les structures d'accueil et des perspectives

– comme cela avait été demandé après l'acceptation du rapport sur l'ouverture de places d'accueil à Vauseyon – et, surtout, alors que les réflexions sur les modalités de cette reprise n'ont pas encore pu être menées à bien. Nous constatons, par exemple, que la structure de Valangin offre 24 places pour 41 élèves, ce qui est un pourcentage énorme par rapport à ce qui existe dans les autres quartiers de la commune. On peut même parler de luxe, qui a évidemment un coût. Nous nous interrogeons aussi sur le nombre d'emplois qui – si nous votons le crédit demandé ce soir – seront pérennisés.

Sans que le Conseil communal réponde à cette question ce soir : ne pourrait-on pas trouver des synergies avec la structure la plus proche, celle des Acacias ? Ou encore : notre groupe se demande pourquoi la structure d'accueil de Valangin reste ouverte pendant 7 semaines de vacances pour un nombre minime d'enfants ? Là aussi, des réflexions sur d'éventuelles synergies doivent être menées.

Au vu de l'urgence et des engagements pris dans le cadre de la fusion, notre groupe dira oui à la reprise de cette structure d'accueil et entrera donc en matière. En revanche, nous refusons que le montant annoncé – objet de la demande de crédit – soit dépensé année après année, pendant 5, 10 ou 15 ans, sans que ce dossier n'ait fait l'objet d'une réflexion globale. Les nombreuses questions posées au sein des différentes commissions et les réponses reçues ont montré que les réflexions nécessaires n'ont pas pu être menées dans cette situation d'urgence, et qu'elles doivent encore l'être.

Nous sommes convaincus que des solutions peuvent être trouvées dans l'intérêt de tous, des enfants et des familles, mais également des finances de notre Ville et, donc, des contribuables. Il en va aussi de l'égalité de traitement entre les quartiers. En effet, le Conseil communal pourra revenir vers notre Autorité, non pas avec le même dossier, mais avec un dossier travaillé, avec les réflexions qu'il aura pu mener à bien, notamment avec synergies avec la direction. Du reste, il annonce dans le rapport que ces réflexions sont en cours.

Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil général à accepter l'amendement que nous avons déposé à l'article premier du projet, à savoir : un crédit budgétaire non pas annuel, mais *(…) exceptionnel de CHF 220'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exploitation de places d'accueil extrafamilial à Valangin jusqu'à la rentrée scolaire 2022-2023 (…)*.

Vous l'aurez compris, le montant de CHF 220'000.- correspond aux deux tiers du crédit budgétaire annuel demandé, soit jusqu'à la rentrée d'août 2022. A nos yeux, cet amendement a le mérite de permettre de sauver la structure d'accueil de Valangin, tout en donnant le temps au Conseil

communal de mener les réflexions nécessaires pour trouver une solution efficiente, équilibrée et moins onéreuse.

**Mme Vanessa Tissot**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance du rapport n° 21-024 concernant la demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin.

Toutefois, au sein du groupe, nous avons relevé quelques points dans ce rapport. Premièrement, 24 places pour 41 élèves : cela représente une offre d'un peu plus de 50 %, alors que nous avons une moyenne de 26 % dans la commune.

Le nombre d'heures de présence du personnel : il s'agit d'une structure parascolaire, les enfants ne sont pas présents de manière continue durant la semaine. Nous comprenons que certaines heures sont utiles à la préparation, mais deux personnes formées en plus des apprentis présents – alors que les enfants sont à l'école – est-ce nécessaire ?

D'autre part, nous constatons une hausse non négligeable du coût par enfant entre le dernier rapport n° 21-016 concernant Vauseyon et celui-ci. Dans le dernier rapport, le coût par enfant s'élevait à CHF 4'990.-, alors que, pour Valangin, il atteint CHF 5'150.-. Pour rappel, le calcul, c'est : charges nettes divisées par le nombre de places d'accueil.

Après Vauseyon, c'est le tour de Valangin, pour laquelle nous devons voter un crédit. Nous ne pouvons que nous réjouir du rapport qui nous sera remis par le Conseil communal d'ici la fin de l'année. Ces diverses situations d'urgence démontrent sa nécessité.

Lors de cette analyse, nous trouverions intéressant que les points suivants soient aussi étudiés :

- La centralisation de coûts entre les différentes structures d'accueil sur la commune. Suite à la fusion, certains services pourraient être regroupés, comme les tâches administratives ou la direction. A l'instar de l'ORN, par exemple.
- Le besoin d'ouverture de 7 semaines durant les vacances, qui pourrait aussi être adapté selon les quartiers. Est-ce nécessaire pour toutes les structures ? Telle est la question.

Le groupe PLR comprend le besoin des habitants de Valangin concernant la garde de leurs enfants et acceptera, dans sa grande majorité, la demande de crédit.

Dans le futur, le groupe PLR restera attentif au développement de solutions d'accueil pré- et parascolaire dans notre commune, ceci afin de répondre au mieux aux besoins des familles et à leur mode de vie, mais

aussi de façon à rester attractifs lors de nouvelles domiciliations dans notre commune.

D'autre part, le groupe PLR acceptera, dans sa grande majorité, l'amendement du groupe vert'libéral, étant donné que nous attendons aussi des réponses à nos questions et le rapport sur les différentes structures.

**Mme Nicole Baur**, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Je ne peux que comprendre l'irritation de certains groupes, mais j'aimerais aussi pouvoir compter sur une certaine confiance et indulgence de votre part.

Nous avons récupéré nombre de structures communales, et je vous assure que le Service de la famille fait tout son possible pour harmoniser les dispositifs et faire au plus près des directives et des contraintes légales que nous impose la loi cantonale.

En outre, vous avez pu le constater avec l'ouverture de la structure de Vauseyon, nous cherchons des synergies avec les autres structures. Nous créons des pools de structures pour les regrouper sous une même direction, et c'est également ce qui est prévu à l'avenir avec la structure de Valangin.

Enfin, je vous ai promis un état des lieux sur notre offre en matière d'accueil extrafamilial *avant* la fin de l'année et je tiendrai cet engagement. Je peux même vous donner rendez-vous : pour autant que tout fonctionne bien et que l'on puisse quand même traiter les dossiers qui seront en suspens, je viendrai devant cet hémicycle le 29 novembre. Comme le gros dossier concernant la rénovation des Parcs vous sera soumis le 8 novembre, je ne pourrai pas passer les deux dossiers en même temps. Mais avant la fin de l'année – je l'ai dit et je m'y suis engagée – je le ferai.

Je vais quand même répondre à la question du groupe PLR concernant les charges, en disant que l'on ne peut pas comparer les structures les unes avec les autres et calculer des charges par enfant. En effet, les loyers sont très différents et énormément d'éléments font que ce n'est pas possible de calculer de cette façon et de dire qu'une fois c'est CHF 4'900.- par enfant et une autre fois, c'est un autre montant.

Nous essaierons de vous donner le plus de chiffres possible au moment où nous viendrons avec le rapport, je vous le promets. Mais je pense qu'il est quand même difficile de comparer tous ces chiffres et toutes ces structures qui évoluent dans des lieux très, très différents. Ce n'est pas la même chose de se trouver au centre-ville ou d'être à Valangin.

Je ne vais pas non plus répéter ici l'évolution de la société et des habitudes des familles, mais vous redire que nous ne pouvons pas, en 2021, avoir un collège qui reçoit des enfants, sans proposer un accueil parascolaire. Dès lors, je ne comprends pas très bien le sens de l'amendement du groupe vert'libéral. Je doute que les enfants de Valangin soient moins nombreux l'été prochain et que les besoins diminuent.

Non, ce crédit ne peut pas être *exceptionnel*, comme cela a été dit. C'est un très mauvais signal que nous envoyons aux habitants de Valangin et à ses familles. Cet amendement m'obligerait à revenir devant votre Autorité déjà au printemps prochain, puisque les familles doivent, au mois de mars déjà, annoncer ce qu'elles veulent pour leurs enfants à la rentrée scolaire 2022-2023.

Enfin, je précise que les structures sont inscrites au budget. Il vous est donc toujours possible, chaque année, de corriger, refuser ou amender le budget en ce sens, si vous avez le sentiment qu'il y a trop de dépenses ou si vous faites le choix politique de ne plus financer cette prestation. Sachez donc que le Conseil communal combat cet amendement.

Concernant l'occupation de la structure de Valangin, il faut savoir qu'elle a, aujourd'hui, une capacité de 36 places et que nous avons le projet de la réduire à 24 dès le 1er janvier prochain, si nous obtenons votre feu vert ce soir. Comme cela a été dit, il s'agissait d'accueillir des enfants du Val-de-Ruz et c'est pour cette raison que cette structure est aujourd'hui surdimensionnée. Encore une fois, nous la réduisons à 24 places à partir du 1er janvier, si nous la communalisons.

Encore quelques mots sur la couverture des anciennes communes à titre de comparaison, puisque ce sujet a été évoqué ici, ainsi qu'en commission. Globalement, sur la commune fusionnée de Neuchâtel, nous répondons aujourd'hui aux demandes en ce qui concerne le *préscolaire*. Il n'est pas prévu, dans un avenir proche, d'augmenter nos capacités, sauf si nous assistions soudainement à un spectaculaire baby-boom. Mais j'en doute : en matière de natalité, les mouvements sont plutôt constants et varient très peu.

Nous avons actuellement un taux de couverture de 33 % pour le préscolaire, ce qui dépasse les exigences de la loi cantonale, qui prévoit, elle, 30 %. Lorsque l'on parle de 30 %, cela veut dire que, sur une cohorte de 100 enfants, on a 30 places à disposition à plein temps. Comme les enfants ne sont pas à plein temps, cela couvre souvent plus que les 30 %. Nous avons même fait le calcul qu'ils les fréquentaient à 50 %. Aussi, nous évaluons à 60 % l'occupation dans une structure d'accueil.

Mais c'est bien au niveau du *parascolaire*, dont nous parlons ce soir, que les besoins sont les plus patents. Notre couverture globale atteint 28 %,

ce qui remplit également les conditions de la LAE, qui fixe le taux à 20 %, ceci en tenant compte de la même réflexion. Mais cela ne répond pas encore aux besoins des parents. Avant la fusion, les communes offraient les taux de couverture suivants, à titre de comparaison :

- Neuchâtel : 30 % en préscolaire et 27 % en parascolaire
- Corcelles-Cormondrèche : 28 % en préscolaire et 28 % en parascolaire
- Peseux : 56 % en préscolaire et 12 % en parascolaire
- Valangin : il n'y avait pas de structure préscolaire et la couverture était de 73 % en parascolaire. Toutefois, comme je vous l'ai dit, c'était surdimensionné parce qu'ils accueillaient des enfants du Val-de-Ruz. Mais nous avons redimensionné.

On va dire que ce dernier cas est dû à cette « anomalie » en raison des enfants du Val-de-Ruz. La perspective de la fusion a modifié l'appréhension de tout cela, puisque les enfants ne sont plus venus à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.

Je reviendrai encore avec beaucoup de chiffres dans le rapport complet, et bien d'autres également dans ce que je vous présenterai. Cela dit, je vous remercie d'approuver ce soir cette reprise de la structure d'accueil de Valangin pour que tous les enfants de notre commune désormais fusionnée aient effectivement les mêmes chances et les mêmes droits.

La parole n'étant plus demandée, et les différentes interventions n'ayant pas annoncé d'opposition à l'entrée en matière, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, considère **l'entrée en matière du rapport n° 21-024 comme acceptée tacitement.**

Passant au second débat et à l'examen de l'arrêté, la présidente rappelle l'amendement du groupe vert'libéral à l'article premier, dont elle donne lecture :

> **Article premier**
>
> Un crédit budgétaire ~~annuel~~ exceptionnel de ~~335'000~~ 220'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'exploitation de places d'accueil extrafamilial à Valangin ~~dès~~ jusqu'à la rentrée scolaire 2022-2023 ~~l'année 2022~~, dont à déduire les recettes liées au financement desdites places d'accueil.

La présidente demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole bien que les différents rapporteurs et le Conseil communal aient déjà exprimé leur position au sujet de cet amendement.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** demande la parole :

- Je ne serai pas longue. Suite à l'intervention du Conseil communal, je souhaiterais juste redire que nous ne partageons pas la vision que nous mettons en danger la structure de Valangin. Ce n'est pas le cas, puisque nous entrons en matière sur un crédit et que nous le souhaitons.

En revanche, cette structure est encore exploitée par l'association et elle ne le sera, par la commune, qu'au 1er janvier. Au sein des commissions, nous avons entendu encore un certain nombre de questions – même administratives – concernant la reprise de cette structure. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas voter, de manière pérenne, un cadre que l'on a établi en urgence pour la reprise d'une structure, sans que l'analyse de celle-ci ait été faite.

Il nous semble qu'il y a largement le temps, et, d'ici le printemps prochain, nous serons moins dans l'urgence pour voter le crédit approprié pour cette structure, après que les réflexions auront été menées par les services du dicastère. Ils font cela d'ailleurs très bien dans toutes les différentes structures, afin de les optimiser et d'en optimiser les besoins. Ce soir, nous votons donc un crédit qui permet de mener l'étude pour poursuivre l'exploitation de cette structure.

**M. Marc-Oliver Sauvain** intervient :

- Je suis la minorité bruyante de mon groupe et j'aimerais juste rajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit. Je trouve que mettre une limitation temporelle au financement d'une structure parascolaire va engendrer des incertitudes pour les familles, ce qui n'est pas acceptable.

Toute une réflexion va être menée. Nous pourrons aussi voter au moment du budget et remettre sur la table le financement de cette structure parascolaire. Toutefois, je pense que de rajouter de l'incertitude pour ces familles ne doit pas être un signal politique donné par notre Conseil.

**M. Dimitri Paratte** intervient :

- Nous invitons les membres du groupe vert'libéral, s'ils souhaitent fermer les structures parascolaires, à le faire au moment du budget. Pour l'instant, nous estimons qu'il est nécessaire de partager avec la nouvelle population de Valangin – qui fait désormais partie de notre commune – les infrastructures qui existent pour l'ensemble de la population neuchâteloise.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** intervient :

- Je rassure mon préopinant : le groupe vert'libéral n'a pas l'intention de fermer les structures d'accueil. Je rappelle que nous sommes ici dans une situation qui, encore une fois nous a été présentée de manière urgente.

Nous sommes prêts à sauver cette structure, mais nous estimons que cela n'empêche pas l'administration de faire l'étude et d'entamer les réflexions nécessaires pour adapter cette structure à ses besoins.

*[Ndlr : En vertu du règlement général du 7 juin 2021, dorénavant la présidente vote.]*

Soumis au vote, **l'amendement** du groupe vert'libéral recueille 15 voix pour, 24 contre et 3 abstentions *[Ndlr : soit 1 voix de trop]*. La présidente du Conseil général, renonçant à un recomptage, le déclare donc **refusé à une majorité évidente.**

Soumis au vote, **l'arrêté non amendé** concernant une demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin est **accepté par 39 voix contre 0 et 2 abstentions**.

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 2 abstentions.

## ARRETE
## CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT BUDGETAIRE POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DE VALANGIN

(Du 27 septembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier**

Un crédit budgétaire annuel de 335'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'exploitation de places d'accueil extrafamilial à Valangin dès l'année 2022, dont à déduire les recettes liées au financement desdites places d'accueil.

**Art. 2**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 27 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

| La présidente, | Le secrétaire, |
|---|---|
| Aurélie Widmer | Pierre-Yves Jeannin |

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**
**21-025**

# RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT POUR LE REMPLACEMENT DE LA PASSERELLE ATTENANTE AU VIADUC FERROVIAIRE DE SERRIERES

(Du 16 août 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Neuchâtel est propriétaire de la passerelle piétonne longeant le viaduc ferroviaire de Serrières, reliant la rue des Battieux et la gare de Neuchâtel-Serrières. La passerelle a été construite en 1945, sur la base d'une convention entre les CFF, propriétaire du viaduc, et la Ville. Le viaduc, édifié en 1866, doit être assaini afin de renouveler son étanchéité et être élargi pour garantir sa conformité avec les standards de sécurité. Or, élargir le viaduc implique la suppression de la passerelle piétonne existante, qui joue un rôle important pour l'accès à la gare et comme liaison urbaine dans un quartier à la topographie très marquée.

Notre Conseil a donc élaboré un projet de nouvelle passerelle, plus adaptée à la mobilité douce, accessible aux personnes à mobilité réduite et respectant la haute valeur patrimoniale du viaduc et du vallon de la Serrière. Ce projet s'inscrit dans le pôle de développement stratégique de Serrières. Le secteur Tivoli nord, en pleine mutation, va prochainement accueillir les archives muséales communales, tandis que le secteur Tivoli sud, après avoir fait l'objet d'un concours d'architecture, va se développer sous la forme d'un quartier d'habitation mixte et attractif. Enfin, les espaces publics du quartier vont connaître une revalorisation prochaine, avec notamment les aménagements prévus au Clos-de-Serrières.

Le présent rapport vous renseigne sur le rôle de la passerelle, les objectifs et les principes du projet de remplacement de l'ouvrage existant, son coût et son financement et, enfin, soumet à votre Autorité une demande de crédit.

## 1. Contexte

La passerelle piétonne attenante au viaduc ferroviaire de Serrières a été construite contre le viaduc ferroviaire en 1945, suite à une décision du Conseil général du 3 juillet 1944.

En 2004, suite à des plaintes, la passerelle a été complétée par un treillis métallique pour éviter la chute d'objets dans le vallon, déchargeant ainsi la Ville de Neuchâtel d'une responsabilité en cas d'incident.

Entre la fin de l'année 2005 et le début de l'année 2006, la passerelle a été fermée au public durant quelques mois, d'abord suite à des actes de vandalisme compromettant la sécurité des passants, puis en raison de travaux de réfection. Ces travaux se sont déroulés au printemps 2006, suite à une expertise de la passerelle qui concluait à la nécessité d'intervenir tant sur son infrastructure que sur sa superstructure. Notons que les périodes de fermeture ont suscité beaucoup de mécontentement parmi les nombreux usagers réguliers, sachant que la passerelle sert d'accès principal à la gare de Serrières, et également de chemin pour les écoliers. La passerelle actuelle est étroite et non accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Aujourd'hui le viaduc ferroviaire de Serrières ne respecte pas les standards en vigueur, notamment en matière de sécurité des personnes intervenant sur les voies, et présente une étanchéité défectueuse avec des infiltrations d'eau visibles sous l'intrados de la voûte. Si actuellement la sécurité de l'ouvrage n'est pas remise en cause, les infiltrations d'eau pourraient entrainer une dégradation de la maçonnerie à futur et engendrer des coûts de réparation disproportionnés.

Le projet des CFF prévoit l'assainissement du viaduc par la création d'un tablier[1] en béton armé, afin de garantir la pérennité des installations et la sécurité des usagers, ainsi que la remise en état de la maçonnerie. La passerelle communale existante doit être supprimée et remplacée.

[1] Le tablier est la plateforme horizontale d'un pont.

Dès l'annonce par les CFF en 2016 des futurs travaux sur le viaduc, une étude a été menée afin d'évaluer la possibilité de construire une nouvelle passerelle qui permettrait d'améliorer l'accessibilité et le confort des différents usagers.

## 1.1 Topographie et effet de coupure

L'étroit et profond vallon de la Serrière génère un effet de coupure important dans le quartier. Il contraint fortement les déplacements, en particulier à pied et à vélo. Il sépare la gare de Neuchâtel-Serrières de la majorité de ses utilisateurs, résidant pour les trois quarts de l'autre côté du vallon, dans les immeubles situés à l'ouest de la rue des Battieux.

En l'absence de passerelle, le chemin entre ces logements et la gare est peu attractif. Il passe par le pont Berthier, le second ouvrage enjambant le vallon, ne disposant d'un trottoir que du côté sud, induisant ainsi plusieurs traversées de la rue Tivoli. Ce chemin nécessite d'emprunter des rues dont les pentes sont importantes : 11% à 14% pour les rues des Battieux et des Amandiers.

## 1.2 Valeur patrimoniale du viaduc

Le viaduc ferroviaire de Serrières, qui a eu 150 ans en 2016, ne figure pas au recensement architectural du Canton de Neuchâtel. En revanche, l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) l'identifie comme un élément individuel présentant une valeur intrinsèque et une importance prépondérante pour le vallon de la Serrière. L'ISOS attribue au viaduc un objectif de sauvegarde de niveau A, qui préconise la sauvegarde intégrale de sa substance et qui suggère sa mise sous protection. La passerelle actuelle est située le long du côté nord du viaduc ferroviaire, côté où elle présente l'impact visuel le moins important par rapport au viaduc lui-même et à l'image du vallon.

## 1.3 Contraintes spatiales

Le projet de la nouvelle passerelle doit intégrer les contraintes spatiales suivantes :

- environnement densément construit et proximité de bâtiments existants, dont une station électrique ;
- emprise d'installations électriques des CFF coûteuses à déplacer au débouché est de la passerelle (vers le quai 1) ;
- maintien du gabarit de passage pour les poids-lourds sous le pont des Battieux ;

- distance minimale de la passerelle par rapport aux voies ferrées (sécurité) et au passage inférieur de la rue des Battieux pour permettre des travaux ultérieurs sur cet ouvrage ;
- normes : dimensionnement, accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), etc.

### 1.4 Dysfonctionnements de la passerelle actuelle

Afin que la passerelle future corrige dans la mesure du possible les dysfonctionnements ou inconvénients de la passerelle actuelle, une analyse de l'ouvrage existant relève les principaux inconvénients suivants:

- étroitesse de la passerelle ;
- inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- mauvaise accessibilité aux cyclistes, même en poussant le vélo ;
- accès ouest par un escalier inadapté ;
- accès à la passerelle peu visible depuis les rues adjacentes ;
- effet de cage/prison, associé à un très fort effet de couloir ;
- pas de vue sur le paysage malgré des qualités de site exceptionnelles (château de Beauregard, vallon de la Serrière) ;
- absence de qualités esthétiques.

## 2. Rôle et intérêt de la passerelle

Afin de préciser le rôle de la passerelle, une étude de flux a été réalisée. Elle a montré que la fréquentation journalière moyenne de la passerelle en semaine était de 714 personnes (2016). 80% des usagers de la passerelle sont des usagers du train et 75% des usagers du train utilisent quotidiennement la passerelle pour accéder à la gare. La passerelle du viaduc de Serrières sert donc avant tout d'accès à la gare de Neuchâtel-Serrières.

Les CFF ont réalisé une étude complémentaire qui relève que 1'132 habitants et emplois supplémentaires se retrouvent à moins de 500 mètres de la gare de Neuchâtel-Serrières grâce à la passerelle. La passerelle permet donc clairement de rapprocher la gare de Neuchâtel-Serrières des habitants et emplois du quartier, usagers potentiels des infrastructures ferroviaires et de dépasser les nombreux effets de coupure liés à la topographie. Toutefois, selon l'Office fédéral des transports (OFT), la passerelle n'en devient pas pour autant une « installation d'accueil » au

sens de la Loi sur les chemins de fer, ce qui ne permet pas à la Ville de prétendre à un cofinancement des CFF sur ce point.

La passerelle permet d'encourager l'usage des transports publics, conformément à la politique en matière de mobilité urbaine durable portée par la Ville de Neuchâtel.

## 3. Projet

### 3.1 Objectifs de la nouvelle passerelle

Les objectifs de la nouvelle passerelle sont les suivants :

- Créer une liaison de mobilité douce entre les deux bords du vallon accessible aux PMR et répondre aux besoins liés au développement important du quartier;
- Créer une passerelle agréable, confortable et attractive pour encourager les déplacements en mobilité douce et en train ;
- Assurer une bonne visibilité de la passerelle et de ses accès ;
- Offrir une qualité architecturale permettant une bonne insertion urbanistique de la passerelle dans le respect de la valeur historique du viaduc selon les critères de l'Office fédéral de la culture ;
- Garantir la sécurité des utilisateurs comme celle des passant-e-s de la rue des Usines.

### 3.2 Localisation de la passerelle

Pour répondre aux objectifs du projet, la passerelle doit être connectée à la gare de Neuchâtel-Serrières et à la rue des Battieux. La densité bâtie du vallon de la Serrière permet difficilement d'envisager la création d'une passerelle indépendante du viaduc ferroviaire. Par conséquent, deux variantes d'implantation ont été examinées : l'une sur la face sud du viaduc et l'autre sur la face nord.

Après analyse, la nouvelle passerelle est prévue sur la face nord du viaduc, comme la passerelle actuelle. Outre les aspects esthétiques liés à l'image du viaduc, cette localisation permet de réduire la différence de niveaux avec la rue des Battieux, d'atteindre facilement la rue des Troncs et de rendre la nouvelle liaison accessible aux personnes à mobilité réduite, selon les normes et lois admises, avec une pente maximale de 6%.

## 3.3 Concept général

Le projet a été établi par un architecte mandaté par la Ville et l'ingénieur du projet du viaduc mandaté par les CFF, pour assurer la cohérence structurelle de l'ensemble.

D'un point de vue architectural, l'objectif est de créer un nouveau couronnement du viaduc, et de veiller à ne pas dénaturer la perception de l'ouvrage historique. Malgré ses dimensions conséquentes, l'ensemble formé par la passerelle et le tablier CFF élargi est conçu pour limiter son impact visuel sur le viaduc historique, en particulier depuis le sud (pont Berthier) et le fond du vallon de la Serrière.

## 3.4 Gabarit de la passerelle et usager-e-s

L'étude de quantification des flux piétonniers réalisée en 2018 a permis de déterminer le nombre d'usagers actuels et futurs de la passerelle, leur mode de déplacement et leur destination, et de définir sur cette base la largeur optimale de la passerelle en tenant compte des contraintes locales.

Dans leurs pronostics, les CFF estiment que la gare de Serrières verra sa fréquentation augmenter de 25% entre 2016 et 2028, voire même de 45% entre 2016 et 2038. Ainsi, ce sont 850 personnes par jour ouvré qui sont attendues sur la passerelle à l'horizon 2030. L'horizon 2040 annonce quant à lui 980 personnes par jour ouvré.

Au vu des pratiques actuelles, de la configuration des rues très en pente menant à la passerelle, des volumes d'usagers annoncés et du principe de proportionnalité, l'ingénieur mobilité nous a conseillé de définir la largeur libre minimale de la passerelle en menant une réflexion sur les gabarits des types d'usagers. Ainsi, le cas de croisement d'un piéton et d'un vélo poussé a été choisi pour déterminer une largeur libre minimale de 2.50 mètres.

## 3.5 Accès ouest

Pour rendre la passerelle accessible aux PMR, le nouvel escalier d'accès ouest (côté Battieux) doit être complété d'une rampe ou d'un ascenseur. Le coût d'entretien d'un ascenseur n'étant pas proportionné et son entretien étant compliqué, notre Conseil a privilégié l'option d'une rampe de 6% de pente maximum. Compte tenu de la situation locale, cette rampe passera au-dessus de la rue des Battieux et débouchera sur la rue des Troncs.

## 3.6 Accès Est

A l'est (côté gare) la passerelle débouche directement sur le quai n°1 de la gare. L'aménagement est complété d'un débouché direct sur la rue des Amandiers via un escalier doublé d'une rampe.

## 3.7 Architecture

Suite à la demande conjointe de l'Office fédéral de la culture (OFC) et de l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie (OPAN), une structure métallique a été privilégiée. Elle permet d'alléger visuellement la passerelle et de la dissocier du tablier en béton du viaduc ferroviaire élargi.

Une hauteur de garde-corps de 1,60 m a été retenue pour limiter le risque de chute et le jet de projectiles tout en évitant un sentiment d'emprisonnement. En effet, nous ne souhaitons pas reproduire une sorte de treillis métallique rigide de protection visuellement très lourd et esthétiquement inadéquat.

**Figure 1: Une future passerelle généreuse et agréable (projet illustratif)**

**Figure 2: La future passerelle et ses accès (volumétrie)**

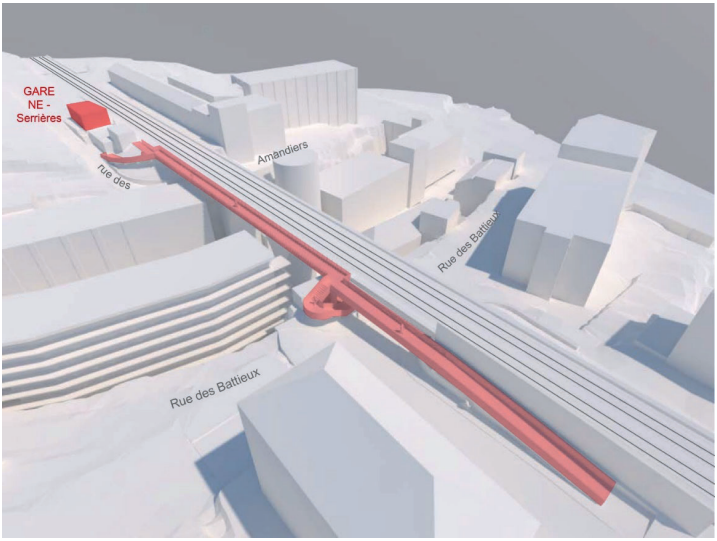


Le traitement des garde-corps des rampes d'accès sera étudié ultérieurement. Les schémas indiquent seulement les gabarits.

## 4. Propriété

La passerelle restera en mains communales, comme aujourd'hui.

## 5. Aspects financiers

### 5.1 Budget

Le total de la passerelle et de ses accès a été estimé en 2019 à 2'540'000 francs/TTC +/- 20%, honoraires de l'architecte et de l'ingénieur compris.

Or, une hausse générale des prix des matériaux, due à l'effet de la crise sanitaire sur les marchés mondiaux, est observée depuis la reprise de l'économie suite aux premiers confinements. Les métaux et produits semi-finis sont les plus touchés, avec une hausse globale moyenne de 34%. Sachant que la passerelle est très largement en métal, cette hausse se fait ressentir de manière significative. Nous avons appliqué en conséquence un renchérissement de 30% par rapport au devis de 2019 sur le volet travaux de construction.

Le coût total de la passerelle s'élève ainsi à 3'090'000 francs/TTC, selon le détail figurant en page suivante.

Le montant de 3'024'000 francs est inscrit à la planification financière pour cet objet.

Afin de permettre l'élaboration de la présente demande de crédit, plusieurs études ont été nécessaires, notamment au vu de la complexité de l'ouvrage et du contexte. Ces études ont fait l'objet de deux demandes complémentaires d'investissement validées par notre Conseil, l'une en 2017 de 70'000 francs pour les mandats d'avant-projet et l'autre de 100'000 francs pour les mandats de projet et l'élaboration du dossier pour la procédure d'approbation des plans des CFF. La présente demande de crédit intègre ces deux demandes de crédit complémentaire d'investissement.

| Travaux | Montants CHF |
|---|---|
| Construction | 1'940'000.- |
| Aménagements extérieurs | 22'500.- |
| Sous-total Travaux HT | 1'962'500.- |
| Honoraires | |
| **Avant-projet et projet (réalisés)*** | |
| ▪ Honoraires architecte, ing. civil, ingénieur mobilité, géotechnicien | 122'882.- |
| ▪ Spécialistes CFF | 28'552.- |
| ▪ Expert dossier Procédure d'approbation des plans | 4'568.- |
| Sous-total Avant-projet et projet (réalisés) HT | 156'002.- |
| **Projet d'exécution et suivi des travaux (à venir)** | |
| ▪ Honoraires architecte, ingénieur civil | 236'766.- |
| ▪ Spécialistes CFF | 40'000.- |
| ▪ Sous-total Projet d'exécution et travaux (à venir) HT | 276'766.- |
| Sous-total Honoraires HT | 432'768.- |
| Frais secondaires et compte d'attente** | |
| Sous-total frais HT | 226'610.- |
| Divers et imprévus | |
| Sous-total divers et imprévus HT (12,5% du coût des travaux) | 245'312.- |
| TOTAUX | |
| TOTAL HT | 2'867'190.- |
| TVA 7.7% | 220'774.- |
| TOTAL général TTC arrondi | 3'090'000.- |

* Cette phase correspond aux deux demandes de crédits complémentaires d'investissement réalisées en 2017 et 2020.

** Dont 200'000.- de location éventuelle de terrains à des tiers pour les besoins du chantier.

## 5.2 Nettoyage, entretien et renouvellement

Le nettoyage de la passerelle sera assuré par l'Office de la voirie comme actuellement. Les matériaux choisis, très résistants, limiteront les interventions futures, qui ne devraient pas avoir lieu avant plusieurs décennies.

## 5.3 Financement

Malgré de nombreuses démarches entreprises dans le cadre du projet de la reconstruction de la passerelle du viaduc de Serrières, les possibilités de cofinancement sont plus faibles qu'escomptées.

Une subvention des CFF et du canton est néanmoins attendue selon les éléments détaillés dans le chapitre suivant.

Comme indiqué dans le projet d'arrêté qui suit, le montant sollicité sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mitteland, dans le respect du règlement général de la Ville. Cette indexation permet de justifier un éventuel dépassement dû à l'évolution des prix du marché. L'indice suisse des prix à la construction mesure semestriellement l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d'analyses statistiques régionalisées, pour Neuchâtel, l'Espace Mitteland.

### 5.3.1 Participation financière des CFF

Avec la démolition de la passerelle construite en 1945, la convention liant les CFF et la Ville du 16 novembre 1944 et son avenant du 17 février 1966 deviennent caduques. La passerelle projetée doit faire l'objet d'une nouvelle convention avec les CFF pour définir les charges et responsabilités de chacun, ainsi que le financement des études et des travaux (y.c. démolition).

La participation financière des CFF est strictement encadrée, dans une logique d'équité de traitement des différents projets développés sur le territoire national et de juste utilisation des moyens de la Confédération.

Une entreprise ferroviaire peut contribuer au coût de l'ouvrage d'un tiers en puisant dans le Fonds fédéral des Infrastructures (FIF) dans des situations précises, notamment les deux suivantes :

- pour contribuer au financement d'une « installation d'accueil » d'une gare, par exemple un passage sous-voie supplémentaire, si elle bénéficie d'un avantage financier lié à une accessibilité accrue à ses infrastructures, grâce à l'ouvrage construit par le tiers ;
- pour financer le rétablissement d'un ouvrage existant démonté temporairement pour les besoins de travaux sur les installations ferroviaires (CFF déclencheur de travaux).

Notre Conseil a entrepris pendant plusieurs mois des négociations approfondies avec les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT), concernant la répartition financière du coût global de la future passerelle, en partenariat avec le département cantonal du développement territorial et de l'environnement (DDTE).

Les discussions ont porté sur les différentes possibilités de subventionnement par les CFF. En particulier, il a été étudié la question de l'intégration de la passerelle à l'infrastructure ferroviaire et l'estimation de l'intérêt retiré par les CFF de l'amélioration de l'accessibilité à la gare de Serrières grâce à la passerelle.

Toutefois, l'OFT a tranché en considérant que la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières ne pouvait pas être considérée comme une partie de l'infrastructure ferroviaire au sens de l'article 62 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF)[2], et donc être subventionnée à ce titre.

L'OFT a également considéré que la passerelle ne pouvait pas être subventionnée au titre de l'intérêt retiré, par les CFF, de sa présence. Selon l'OFT, la passerelle ne présente pas d'intérêt ou d'avantage pour les CFF au sens de l'article 35a LCdF. Pour l'OFT, l'élargissement du viaduc ne nécessite qu'un démontage temporaire de la passerelle et non son remplacement.

---

[2] Art. 62 LCdF : « L'infrastructure comprend toutes les constructions, installations et équipements qui doivent être utilisés en commun dans le cadre de l'accès au réseau, notamment : a. les voies; b. les installations d'alimentation en courant, notamment les sous-stations et les redresseurs de courant; c. les installations de sécurité; d. les installations d'accueil; e. les gares de triage ainsi que les installations de réception et de formation des trains; f. les installations publiques de chargement, constituées de voies et de places de chargement permettant le transbordement autonome et indépendant de marchandises (voies de débord); g. les véhicules moteurs de manœuvre dans les gares de triage; h. les bâtiments de service et les locaux nécessaires à l'entretien et à l'exploitation de l'infrastructure visée aux let. a à g. »

Toutefois, considérant que les travaux de réfection du viaduc répondent exclusivement à un besoin des chemins de fer, les CFF sont tenus par l'OFT de rétablir la passerelle à l'identique à la fin des travaux et de prendre en charge les frais correspondants. Toute amélioration supplémentaire de la passerelle demandée par la Ville doit être financée par la Ville, mais la contribution des CFF pour le rétablissement de la passerelle existante peut également être utilisée pour le projet d'une nouvelle passerelle.

Les CFF ont estimé le coût du démontage / remontage de la passerelle existante à 345'000 francs/TTC. Ce montant équivaut à la somme que les CFF sont donc autorisés à verser à la Ville dans le cadre de la construction de la nouvelle passerelle.

### 5.3.2 Fonds cantonal pour la mobilité douce

Une demande de cofinancement auprès du Canton au titre du soutien à la mobilité douce est en cours. La subvention qui pourrait être perçue s'ajoutera à celle des CFF.

### 5.3.3 Frais financiers

Le montant de 3'090'000 francs concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières, qui est à la charge du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, sera amorti au taux moyen de 2%, soit 61'800 francs. Ce chiffre est calculé en fonction des taux d'amortissement définis par la LFinEC. Les intérêts passifs, calculés à un taux moyen de 0,7259%, s'élèveront à 11'200 francs. Les frais financiers annuels sont calculés sur le montant net après déduction des éventuelles subventions. Le montant exact de la subvention des CFF et du Canton n'étant pas encore connu, les frais financiers sont calculés sur la totalité du crédit demandé et seront donc au maximum de 73'000 francs.

Pour rappel, la partie éclairage public est de la compétence de Viteos SA, qui assure les investissements et reste propriétaire des équipements. Selon la convention qui la lie à la Ville de Neuchâtel, la société refacture à la Ville les charges financières liées à l'investissement net sous forme d'annuités.

## 6. Pourcent culturel

S'agissant du renouvellement d'un ouvrage existant, le pourcent culturel ne s'applique pas pour cet objet, conformément à l'art.1 al.1 de l'arrêté

concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la Ville ainsi que des espaces publics du 28 octobre 2019.

## 7. Calendrier

Afin de coordonner le projet d'assainissement du viaduc ferroviaire et celui relatif à la démolition/reconstruction de la passerelle, et d'optimiser ainsi les dépenses relatives aux études et aux travaux, nous avons calqué le calendrier de l'étude de la passerelle sur celui du viaduc.

Les travaux concernant le viaduc et la passerelle sont planifiés par les CFF en 2024-2026. La durée totale de ces travaux devrait se situer autour de 27 mois, dont environ 6 mois sans passerelle.

## 8. Consultation et information

### 8.1 Instances fédérale et cantonale

L'Office fédéral de la Culture (OFC) et l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) ont été consultés, en particulier sur la question de la structure de la passerelle, à savoir en béton ou métallique, et l'impact visuel de la construction sur le patrimoine. La variante métallique, qui a été retenue, correspond aux exigences de ces deux offices.

### 8.2 Commissions communales

Le projet de la nouvelle passerelle a été présenté à deux reprises à la Commission d'urbanisme de l'ancienne Ville de Neuchâtel qui a émis des avis favorables assortis de recommandations sur l'allégement de la structure, le traitement du garde-corps et des dispositifs de sécurité.

La Commission mobilité et stationnement du Conseil général de la précédente législature de la Ville de Neuchâtel a été consultée en septembre 2019 et a préavisé favorablement le projet.

La commission actuelle du développement urbain, de l'économie et du patrimoine bâti ainsi que la commission financière seront consultées.

### 8.3 Associations

Les associations ProInfirmis et Provélo ont été consultées en juillet 2019 et ont également donné un préavis positif au projet. Les organisations

environnementales seront consultées pour s'assurer que les besoins des espèces concernées seront pris en compte.

Le projet a par ailleurs été présenté à plusieurs reprises à l'association de quartier Serrières Bouge ! ainsi qu'à l'association de quartier Gare-Serrières qui se réjouissent du remplacement de la passerelle et espèrent que la période sans passerelle sera la plus courte possible.

## 8.4 Population

Une séance d'information à la population sera réalisée au lancement de l'enquête publique organisée dans le cadre de la procédure d'approbation des plans[3], après acceptation de la présente demande de crédit par votre Autorité.

# 9. Impacts du projet

## 9.1 Impacts sur l'environnement

Bien que ce projet ne soit pas soumis à étude d'impact, les dispositions de la protection de l'environnement s'y appliquent néanmoins. Une notice d'impact sur l'environnement (NIE) commune au projet du viaduc et de la passerelle a été établie, définissant notamment les mesures liées au respect des exigences environnementales durant le chantier. Les éléments les plus spécifiques au projet sont résumés ci-dessous. La majorité de l'impact est lié à l'intervention très lourde sur le viaduc.

### 9.1.1 Eaux

Le tablier du viaduc sera muni d'un drainage et les eaux de ruissellement du viaduc et de la passerelle seront acheminées jusqu'à la Serrière par des conduites qui seront forées au centre des piles du viaduc puis par un réseau de canalisations souterraines jusqu'au cours d'eau.

### 9.1.2 Bruit

La durée totale planifiée des travaux relatifs au viaduc et à la passerelle est de 27 mois, celle des travaux de construction très bruyants de 13 mois. La durée des travaux de nuit (19h-7h) est de 170 nuits. Les CFF devront

[3] Dans le cadre d'un projet touchant aux infrastructures ferroviaires, la procédure d'approbation des plans se substitue à une classique demande de permis de construire.

donc absolument mettre en place un plan de mesures ad'hoc pour protéger les habitants.

Les travaux très bruyants auront lieu lors de la réalisation des forages à travers la maçonnerie, l'utilisation de marteaux piqueurs, le sablage du viaduc et le sciage d'éléments.

Les habitants concernés par le bruit de construction seront informés des différentes activités du chantier par la direction des travaux assurée par les CFF (délai de construction, nuisance à prévoir).

### 9.1.3 Faune

Selon les conclusions du rapport faunistique, le viaduc est utilisé essentiellement par l'importante colonie de martinets qui y nidifie. Cet oiseau fait partie des espèces prioritaires à protéger. La population de martinets est estimée pour le viaduc à une centaine de couples au minimum et forme ainsi une très importante colonie connue au moins depuis 1934.

Une utilisation éventuelle par des chauves-souris en automne n'a pas été détectée. Le rapport faunistique exclut donc qu'une colonie de chauves-souris importante y soit liée. La présence occasionnelle d'individus isolés reste cependant possible.

Pour permettre le maintien de l'avifaune, les mesures suivantes seront prises :

- les travaux sur le viaduc devront débuter hors de la période de nidification, autrement dit hors de la période de fin avril à début août,
- les filets de protection devront être posés en alternance de part et d'autre du viaduc. Le 50% des barbacanes (anfractuosités) devra rester accessibles aux martinets et chauves-souris, durant les travaux.
- à la fin des travaux, les barbacanes doivent pouvoir à nouveau être occupées par les martinets, et donc ne pas être obturées,
- la fixation de caissons en bois sous la nouvelle passerelle pourrait éventuellement être envisagée pour offrir des gîtes spécifiques aux chauves-souris. Au vu de l'impact visuel de cette mesure, elle serait à coordonner avec les offices de protection du patrimoine.

## 9.2 Impacts sur la mobilité

Le trafic CFF entre Yverdon et Neuchâtel doit être assuré pendant toute la durée des travaux. Les différents accès routiers y compris pour les piétons doivent être assurés, autant que possible, durant les 27 mois de travaux. Rappelons que la nouvelle passerelle contribuera de manière significative à la stratégie de mobilité urbaine durable.

### 9.2.1 Mobilité douce

Durant les phases de chantier où il ne sera pas possible de maintenir le passage piéton sur la passerelle, soit durant environ 6 mois, une signalisation adéquate sera mise en place pour indiquer le détour de 325 m par le pont Berthier.

## 9.3 Impacts sur les finances

Les travaux d'assainissement du viaduc, ainsi que la nouvelle passerelle piétonne sont conçus d'un point de vue structurel pour une durée d'utilisation de 100 ans. Des matériaux résistants, nécessitant le moins possible d'entretien ont été choisis (béton, métal, asphalte).

Les détails financiers sont exposés au chapitre 5. Cet investissement s'inscrit dans le respect du taux d'autofinancement. Il est rendu nécessaire par l'assainissement du viaduc ferroviaire par les CFF.

## 9.4 Impacts sur le personnel communal

Le nettoyage de la passerelle et de ses accès sera effectué par le service de la voirie, comme aujourd'hui mais de manière accrue.

# 10. Conclusion

Le crédit demandé de 3'090'000 francs permet le renouvellement de la passerelle conjointement aux travaux d'assainissement du viaduc. L'ensemble de l'ouvrage fait ainsi peau neuve pour les décennies à venir.

La future passerelle facilitera les liens entre les deux rives du vallon de la Serrière pour répondre aux besoins des habitants d'un quartier en forte croissance et permettra d'encourager davantage d'habitants et usagers du quartier à prendre le train. Son accessibilité aux personnes à mobilité réduite permettra d'offrir plus de confort pour tous les usagers. Les cyclistes pourront également l'emprunter, en poussant leur vélo.

C’est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d’adopter le projet d’arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 16 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

| La présidente, | Le chancelier, |
| --- | --- |
| Violaine Blétry-de Montmollin | Daniel Veuve |

## 11. Table des matières

1. Contexte ..... 2
1.1 Topographie et effet de coupure ..... 3
1.2 Valeur patrimoniale du viaduc ..... 3
1.3 Contraintes spatiales ..... 3
1.4 Dysfonctionnements de la passerelle actuelle ..... 4
2. Rôle et intérêt de la passerelle ..... 4
3. Projet ..... 5
3.1 Objectifs de la nouvelle passerelle ..... 5
3.2 Localisation de la passerelle ..... 5
3.3 Concept général ..... 6
3.4 Gabarit de la passerelle et usager-e-s ..... 6
3.5 Accès ouest ..... 6
3.6 Accès Est ..... 7
3.7 Architecture ..... 7
4. Propriété ..... 8
5. Aspects financiers ..... 8
5.1 Budget ..... 8
5.2 Nettoyage, entretien et renouvellement ..... 11
5.3 Financement ..... 11
5.3.1 Participation financière des CFF ..... 11
5.3.2 Fond cantonal pour la mobilité douce ..... 13
5.3.3 Frais financiers ..... 13
6. Pourcent culturel ..... 13

7. Calendrier ..... 14
8. Consultation et information ..... 14
8.1 Instances fédérale et cantonale ..... 14
8.2 Commissions communales ..... 14
8.3 Associations ..... 14
8.4 Population ..... 15
9. Impacts du projet ..... 15
9.1 Impacts sur l'environnement ..... 15
9.1.1 Eaux ..... 15
9.1.2 Bruit ..... 15
9.1.3 Faune ..... 16
9.2 Impacts sur la mobilité ..... 17
9.2.1 Mobilité douce ..... 17
9.3 Impacts sur les finances ..... 17
9.4 Impacts sur le personnel communal ..... 17
10. Conclusion ..... 17

Projet I

## ARRETE
## CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE ATTENANTE AU VIADUC FERROVIAIRE DE SERRIERES – ETUDES ET REALISATION

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier**

Un crédit de 3'090’000 francs est accordé au Conseil communal pour les études et la réalisation de la passerelle du viaduc de Serrières, dont à déduire les recettes. Le montant sera indexé à l’indice suisse des prix à la construction pour l’espace Mitteland.

**Art. 2**

Cet investissement sera amorti au taux de 2% et sera porté à charge du Service du développement territorial.

**Art. 3**

Le Conseil communal est chargé de l’exécution du présent arrêté.

# 21-025

# Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour le remplacement de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières

**Mme Johanna Lott Fischer**, rapporteure de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a discuté du rapport n° 21-025 dans sa séance du 24 août 2021.

Le crédit pour le remplacement de la passerelle est inscrit dans la planification financière, mais la pénurie actuelle des matériaux de construction a mené à une augmentation du budget. C'est la raison pour laquelle le projet a été soumis à notre commission.

Les questions des commissaires portaient sur les aspects techniques de la passerelle et les aspects organisationnels du chantier, mais, évidemment, surtout sur l'aspect des potentiels subventionnements par l'OFT et autres instances fédérales ou cantonales.

Il nous a été rappelé que les crédits sont toujours des montants bruts, car les potentielles subventions ou recettes sont incertaines et se chiffrent seulement une fois le projet terminé.

Après de vives discussions, la commission a préavisé favorablement le crédit, par 14 voix contre 0 et 0 abstention. La proposition de certains commissaires de prendre un arrêté complémentaire portant sur l'application du pourcent culturel a trouvé unanimement l'approbation de la commission, laquelle se fait donc l'auteure du projet d'arrêté II qu'elle vous propose d'accepter.

**M. Christophe Schwarb**, président de la Commission financière, apporte une petite correction à ce qui vient d'être dit et relève que le résultat des

votes de la Commission financière relatif au pourcentage culturel n'était pas unanime, mais qu'il était de 8 voix contre 4 et 2 abstentions.

**Mme Sarah Pearson Perret**, rapporteure de la Commission du développement urbain, de l'économie et du patrimoine bâti, déclare :

- La commission s'est réunie le 25 août dernier par visioconférence, sous la présidence de M. Gretillat. A l'exception de Mme Jacqueline Zosso, qui s'était fait remplacer par Mme Isabelle Mellana Tschoumy, tous les membres de la commission étaient présents.

La commission s'est penchée sur le rapport du Conseil communal sollicitant un crédit pour le remplacement de la passerelle attenante au viaduc de la voie ferroviaire de Serrières. Toute une série de questions ont été posées à Madame la conseillère communale et une discussion nourrie a suivi.

Ont été évoquées des questions en lien avec :

- la sécurité liée aux barrières et leur hauteur, notamment la protection contre les projectiles,
- les possibilités d'accès pour les personnes à mobilité réduite,
- le gabarit de l'ouvrage, notamment pour quelles raisons le projet ne prévoyait pas une passerelle plus large afin de permettre l'utilisation conjointe de la passerelle par piétons et cyclistes,
- les aspects de biodiversité, en particulier les mesures prises pour la conservation d'une des populations les plus importantes de martinets de notre commune,
- les coûts de l'ouvrage, en particulier les coûts liés aux éléments en métal et le montant des « Divers et imprévus »,
- le respect des marchés publics,
- le refus de l'Office fédéral des transports de contribuer au-delà des frais encourus pour le rétablissement de la passerelle par les CFF.

Madame la conseillère communale a su répondre aux questions posées et a expliqué les raisons évoquées par l'OFT pour refuser un financement allant au-delà des frais incombant aux CFF. Selon la lecture faite par l'OFT, le projet de passerelle ne correspond pas à une installation d'accueil et le viaduc ne peut pas être considéré comme une partie de l'infrastructure ferroviaire au sens de l'art. 62 de la loi fédérale sur les chemins de fer. Le Conseil communal a eu un intense échange avec l'OFT et les CFF sur l'importance de l'ouvrage pour améliorer l'accessibilité de la gare de Serrières. Malheureusement, la décision qui a été prise par l'OFT ne peut être contestée que par voie juridique.

Certains membres de la commission ont remis en question les coûts de CHF 345'000.- estimés par les CFF pour le démontage et remontage de la passerelle. A leur avis, ce chiffre est trop bas et ne correspond pas aux frais réels engendrés.

La commission a également rapidement discuté l'amendement de la Commission financière concernant le pourcentage culturel. Les membres de la commission ont préavisé favorablement – par 6 voix contre 0 et 3 abstentions – l'arrêté concernant la reconstruction de la passerelle. Elle a également préavisé favorablement l'amendement de la Commission financière sur le pourcent culturel, par 7 voix contre 0 et 2 abstentions.

**M. Yves-Alain Meister**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Oui, il est absolument nécessaire de préserver une passerelle enjambant le vallon de la Serrière.

Oui, cela est évident lorsque l'on se réfère au nombre de personnes qui l'empruntent quotidiennement : plus de 700 usagers.

Oui, il faut favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports publics en milieu urbain.

Pour rappel, c'est bien l'entreprise des CFF qui est le déclencheur de cette situation, par les travaux d'assainissement qu'elle veut entreprendre sur son ouvrage. Les CFF veulent modifier l'ouvrage historique en réalisant, dans sa partie supérieure, une auge en béton pour en faire un pont ballasté. Ces travaux obligent le démontage de la passerelle existante, puisque le futur tablier en béton entrera en conflit avec ladite passerelle.

Comme déjà évoqué, l'utilité de remettre une nouvelle passerelle est évidente. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est la clé de répartition financière et le peu de participation que les CFF sont prêts à financer, seulement CHF 345'000.- sur le crédit sollicité de 3,09 millions, soit à peine 11 %. Cela ne correspond en tous cas pas à ce que dit la loi sur les chemins de fer, dont je vous cite un extrait : « (…) chacune des parties doit participer aux frais dans la mesure où elle retire des avantages de la modification des installations ». Or, sur les quelque 700 personnes qui l'empruntent quotidiennement, 80 % sont des usagers du train.

Nous pensons que le principal bénéficiaire de cet objet reste l'entreprise des CFF. Elle devrait donc prendre *entièrement* à sa charge le remplacement de cette passerelle, comprenant également la mise aux normes de celle-ci pour les personnes à mobilité réduite. Cela revient à dire que la rampe à 6 % passant au-dessus des Battieux – nécessaire aux PMR – serait également à charge des CFF.

De son côté, la Ville devrait supporter les frais de l'amélioration de l'utilisation de la passerelle, soit l'élargissement de son gabarit de 1 m pour le porter à 2,50 m.

Par conséquent, il est demandé au Conseil communal d'aller renégocier cette clé de répartition des coûts avec les CFF. Si l'on en juge ce que l'on a pu lire sur le site de RTN du 22 septembre dernier, dans le cadre du remplacement du pont routier de Bois-Coinchiez – c'est le petit pont qui enjambe les voies de chemin de fer entre Bôle et Boudry – les travaux, d'un coût de 3,4 millions de francs, ont été financés pour les *trois quarts* par les CFF. L'inauguration de cet ouvrage est prévue pour le 15 octobre. C'est donc absolument récent.

Par conséquent, le groupe PLR **refusera l'entrée en matière** et demande au Conseil communal de revenir avec un nouveau projet de rapport à des coûts équitablement partagés.

Dans le cas où le PLR ne serait pas suivi par les autres groupes, et que l'entrée en matière est acceptée, le groupe PLR déposera un amendement portant sur le montant du crédit sollicité que nous débattrons lors d'une seconde prise de parole après l'intervention de la responsable du dicastère.

**Mme Jasmine Herrera**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Une fois n'est pas coutume, le groupe VertsPopSol se retrouve bien emprunté à la lecture de ce rapport.

Cette passerelle représente tout ce qui figure au programme de mon parti depuis près de 50 ans : promotion de la mobilité douce, accès facilité aux transports publics, connexion piétonne entre les quartiers, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite… et j'en passe. Avec le développement du nouveau quartier de Beauregard et des quartiers de Tivoli sud et nord, la connexion que propose la passerelle est essentielle pour les habitantes et habitants actuels et futurs. Le prolongement de la passerelle jusqu'à la rue des Troncs permet également de desservir tout le quartier Tronc/Perrière et ses près de 800 habitantes et habitants.

Cependant, et comme les autres groupes l'ont déjà mentionné, c'est au chapitre du financement que le bât blesse. Le groupe VertsPopSol est fondamentalement en désaccord avec l'interprétation qui semble être celle des CFF que la passerelle sert de connexion urbaine principalement et non d'accès à la gare et aux quais. Quant à leur idée de simplement raccrocher la passerelle actuelle une fois les travaux réalisés, elle a au moins le mérite d'avoir fait sourire pendant cette discussion hautement sérieuse. Réinstaller une passerelle qui ne permet pas le croisement d'un piéton et d'un cycliste – même pied à terre – et qui n'est pas accessible en chaise roulante n'est simplement pas une alternative envisageable.

Toutefois, au vu des défauts évidents de la proposition et des majorités qui se dessinent, une majorité du groupe est d'avis qu'ouvrir la discussion serait peu utile et chronophage à ce stade.

Finalement – et quelle que soit l'issue du vote – le groupe tient à rappeler l'importance de la préservation des chauves-souris et, surtout, des martinets qui nichent actuellement sous le pont, et demande qu'un nombre au moins équivalent de nichoirs – donc 100 – soit installé pendant toute la durée des travaux et non uniquement une fois les travaux réalisés.

Comme souvent pour les constructions d'infrastructures pour lesquelles la Ville est la décisionnaire principale, voire unique, le groupe regrette que des matériaux moins énergivores – et moins coûteux par les temps qui courent – n'aient été choisis. Le bois aurait eu un impact écologique bien moindre que le métal sélectionné ici.

**Mme Julie Courcier Delafontaine**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le Conseil communal nous présente aujourd'hui un rapport *a priori* intéressant et qui traite de thèmes chers à notre groupe : la mobilité douce, le développement des quartiers.

Il s'agit aujourd'hui de supprimer l'ancienne passerelle longeant le viaduc de Serrières et de la remplacer par un nouvel ouvrage architecturalement plus ambitieux. Précisons tout de même que la passerelle actuelle a fait l'objet d'entretien conséquent et de rénovations en 2006, ce qui ne nous met pas dans une urgence sécuritaire. Mais le Conseil communal souhaite profiter de la rénovation du viaduc pour proposer un nouveau projet, qui tienne compte de l'accessibilité à la gare pour les vélos et les personnes à mobilité réduite. Une démarche que l'on ne peut que juger sensée.

Pourtant, ce rapport pose nombre de questions à notre groupe, son ergonomie, en premier lieu. On nous vend là un ouvrage améliorant l'accessibilité et le confort des usagers. A vrai dire, l'accès pour les piétons n'en est pas réellement modifié. Les cyclistes, alors ? Nous ne parlons là que des cyclistes qui prennent le train, puisque ceux qui désirent se rendre en ville passeront par le bas de Serrières ou le passage par la rue des Amandiers, n'offrant aucun intérêt puisque débouchant sur la rue de Maillefer. Mais voilà que sur l'ouvrage qui nous est proposé, les cyclistes devront mettre pied à terre. Un peu plus de confort, certes, mais une situation qui n'est guère améliorée.

Un projet pour les personnes à mobilité réduite, alors ? Le projet, il est vrai, amène une vraie amélioration, avec une pente douce, qui rejoint – ou qui quitte, suivant où l'on se place – la rue des Troncs. Une excellente nouvelle. A condition, bien sûr, d'habiter la rue des Troncs. Les autres devront d'abord rejoindre la passerelle en pente douce par la rue des

Battieux. Je vous laisse un instant visualiser la chose, pour ceux qui connaissent le quartier… Vous y êtes ? Le groupe socialiste, lui, est très dubitatif…

Mais nos vraies questions portent essentiellement – vous vous en doutez – sur les financements et sur le coût de l'ouvrage. Si le projet est inscrit à la planification financière, l'augmentation soudaine des prix des matières premières en fait grimper les coûts. Mais cette hausse est conjoncturelle. Rien ne nous dit qu'elle perdurera dans le temps, ni combien de temps elle perdurera. Les travaux étant agendés pour la période 2024-2026, fallait-il vraiment présenter ce rapport aujourd'hui ?

On nous informe ensuite que les CFF ne participeront pas, considérant que la passerelle n'entre pas dans leurs critères de financement. Or, dans les deux conditions auxquelles les CFF peuvent participer au financement d'un ouvrage – la page 12 nous renseigne – il faut que cet ouvrage soit lié à un avantage pour les CFF, comme une accessibilité accrue à leurs propres infrastructures. Sachant que la grande majorité – pour ne pas dire la totalité – des utilisateurs de cette passerelle ne l'emprunte que pour accéder à la gare, et que la rue des Amandiers – on l'a dit – n'est pas une rue de transit, ni piétonnier ni cycliste, il nous semble là que nous frôlons la mauvaise foi.

L'acceptation d'une telle justification nous fait craindre que les mêmes arguments puissent être repris par les CFF et l'OFT lorsqu'il faudra traiter de la passerelle Fahys/Place de la Gare, un ouvrage qu'à coup sûr, nous ne pourrons pas réaliser seuls. Accepter cette interprétation pourrait bien, à l'avenir, revenir à nous tirer une balle dans le pied.

La deuxième condition pour une participation des CFF s'applique lorsque la régie doit démonter un ouvrage existant pour les besoins de travaux sur les voies. Les coûts de démontage et de rétablissement sont alors à leur charge. Cela veut donc dire qu'en cas de refus ce soir, les CFF devront assumer seuls les coûts de démontage et de réinstallation, comme ils devront assumer seuls les coûts de location des terrains privés pour l'entreposage du chantier. De plus, dans le cas où une réinstallation de la passerelle actuelle s'avérerait techniquement impossible – on l'a dit, il s'agira d'un nouveau tablier pour une vieille passerelle métallique arrimée à un vieux viaduc – ils auraient alors l'obligation d'installer un nouvel ouvrage aux normes d'accessibilité. Il y a là, nous semble-t-il, une marge de négociation importante qui aurait été manquante.

Nous ne reviendrons pas tout de suite au chapitre 6, qui concerne l'attribution du pourcent culturel. Par contre, si l'entrée en matière devait être votée ce soir, nous reprendrions la parole à ce sujet.

Vous l'aurez compris, notre groupe **refusera l'entrée en matière** sur le rapport n° 21-025 et réinterviendra dans le cas où cette entrée en matière serait tout de même acceptée ce soir.

**Mme Mireille Tissot-Daguette**, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Pour le groupe vert'libéral – comme pour tous les autres groupes – l'accès à la gare de Serrières est une thématique cruciale au vu du développement actuel et futur de ce quartier. Cependant, après l'étude du projet proposé et des négociations avec les CFF, il nous semble que ce projet est loin d'être optimal.

Tout d'abord, nous sommes surpris que la mobilité douce n'ait pas été pleinement incluse dans ce projet. Seule une possibilité en poussant son vélo a été imaginée. De plus, nous comprenons le mécontentement de certains en regard du financement inapproprié par l'OFT. Il est vrai que la contribution prévue par les CFF, correspondant aux coûts de démontage et remontage à l'identique, semble insuffisante à la vue des travaux envisagés. Une contre-expertise pourrait être une manière d'entrer en discussion sur le montant alloué par la Confédération.

Pour ces raisons, et compte tenu de la majorité des arguments amenés par les différentes prises de parole ce soir, notre groupe **refusera l'entrée en matière** et soutiendra le retour en commission.

**Mme Violaine Blétry-de Montmollin**, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Au travers du rapport n° 21-025 et de la demande de crédit qui y est liée, le Conseil communal vous propose, ce soir, d'investir pour faciliter la mobilité au cœur d'un des pôles de développement stratégique de notre ville.

De nombreux projets sont en cours dans ce secteur, à l'image, notamment, du nouveau quartier d'habitations prévu à Tivoli sud et du nouveau centre d'archivage communal à Tivoli nord, en lien avec les nouveaux locaux de l'administration cantonale.

Le rôle de notre collectivité est d'accompagner ces développements, notamment en revalorisant les espaces publics – comme c'est le cas avec le projet du Clos-de-Serrières – et en investissant dans des infrastructures de qualité et attractives, comme nous le proposons avec le remplacement de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières.

Les études menées confirment la nécessité d'une passerelle permettant de traverser à pied ou avec un vélo le vallon de la Serrière. En effet, celui-

ci contraint fortement les déplacements du secteur et sépare la gare de Neuchâtel-Serrières de la majorité de ses utilisatrices et utilisateurs, qui résident, pour les trois quarts, de l'autre côté du vallon. La fréquentation moyenne de la passerelle est aujourd'hui de plus de 780 personnes par jour ouvré et une augmentation de 25 % est prévue d'ici à 2040. Cette passerelle permet de rapprocher la gare de nombreux emplois et habitants du quartier, et s'inscrit donc pleinement dans la politique de la Ville en matière d'incitation à l'usage des transports publics et à la mobilité durable.

Dans sa forme actuelle, la passerelle présente toutefois de nombreux désavantages et dysfonctionnements. En particulier, les accès à la passerelle actuelle ne sont pas adaptés et ne permettent pas son utilisation par des personnes à mobilité réduite. Son étroitesse est problématique aujourd'hui déjà et le sera plus encore à l'avenir, de même que l'absence d'ouverture sur le paysage, malgré des qualités de site exceptionnelles. En bref, le Conseil communal pense que cette passerelle n'est aujourd'hui plus en adéquation avec le développement du quartier et avec les besoins en termes d'accessibilité à la gare.

Afin de respecter les standards en vigueur en matière de sécurité des personnes intervenant sur les voies, ainsi que de garantir l'étanchéité de cette structure, le viaduc ferroviaire doit faire l'objet d'un assainissement par les CFF en 2024, 2025 et 2026, ce qui implique de démonter la passerelle actuelle. Dès l'annonce de ces travaux, le Conseil communal a lancé des études, afin qu'une passerelle offrant une meilleure accessibilité et un meilleur confort pour les différents usagers puisse remplacer l'ancienne.

Après les interventions des différents groupes ce soir, il paraît assez clair que l'entrée en matière sur le présent rapport risque d'être refusée, et cela principalement en raison du montage financier proposé et du montant – jugé bien trop faible – de la participation des CFF. Les éléments déterminants des négociations menées pendant de longs mois avec les CFF et l'OFT – en partenariat avec le Département cantonal du développement territorial et de l'environnement – sont exposés dans le rapport. Je ne reviendrai pas de manière plus détaillée sur ce point, afin de ne pas sombrer ce soir dans des détails techniques et juridiques.

Nous soulignons toutefois, qu'à nos yeux, il serait problématique de remettre la même passerelle en fonction après les travaux, pour toutes les raisons déjà évoquées. Les CFF et l'OFT estiment pourtant qu'aucune loi n'impose la mise aux normes de la passerelle, et que le seul montant devant être pris en charge par les CFF est bien celui correspondant aux coûts du démontage et remontage de la passerelle actuelle – avec remise

en état de toute la structure métallique et le remplacement des éléments abîmés – estimés à un peu moins de CHF 350'000.-.

Si votre Autorité, par une non-entrée en matière, nous donne mandat d'entamer de nouvelles négociations avec les CFF et l'OFT, nous suivrons évidemment sa décision. Il convient toutefois de bien considérer que toutes ces démarches ont bel et bien déjà été réalisées plus d'une fois, avec le résultat présenté dans le rapport. Ce résultat, il est vrai, n'est pas en faveur de la Ville et nous le regrettons vivement. L'interprétation de la loi sur ce dossier n'est donc pas la même entre les partenaires, la clé de répartition non plus.

Nous avons donc bien pris note des remarques plus spécifiques des groupes, notamment sur certains aspects financiers, la difficulté d'accès pour les personnes à mobilité réduite – malgré les aménagements proposés – la difficulté pour les vélos, le calcul de certains gabarits, voire les nichoirs et le nombre de ceux-ci, surtout pour les martinets. Il ne semble toutefois pas pertinent de traiter ces éléments de manière plus détaillée au stade du débat d'entrée en matière, et je vous propose de les reprendre par la suite, si nécessaire.

En conclusion, le Conseil communal prendra acte du vote du Conseil général sur l'entrée en matière de ce rapport. Nous espérons toutefois vivement que la décision prise ce soir ne conduise pas à l'abandon du projet d'une nouvelle passerelle mieux adaptée à la mobilité douce. Nous sommes tous convaincus que le quartier de Serrières, ses habitantes et ses habitants, ainsi que les usagères et les usagers de la gare méritent bien mieux que cela, notamment au vu du développement que ce quartier va vivre.

Nous prenons note du probable refus de l'entrée en matière et nous irons, évidemment, renégocier avec les différents acteurs de ce projet.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, relève que l'entrée en matière est combattue et propose de passer au vote.

**L'entrée en matière est <u>refusée</u> par 40 voix contre 0 et 1 abstention.**

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, précise :

- Le projet d'arrêté complémentaire n° 21-401 intitulé « Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport n° 21-025, intitulée ‹ Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières – Pourcent culturel » était intimement lié à ce rapport. Je vous propose de ne pas le traiter et qu'il

connaisse le même sort que l'entrée en matière que nous venons de refuser.

*Cette proposition ne rencontre aucune opposition.*

# REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION NO 21-604 DU GROUPE PLR, INTITULEE « POUR UN SOUTIEN DU TISSU CORPORATIF ET L'ORGANISATION D'UNE FETE POPULAIRE »

(Du 16 août 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 7 mai 2021, le groupe PLR, par Monsieur Marc-Olivier Sauvain et consorts, a déposé l'interpellation no 21-604 intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire », inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 10 mai 2021. Son contenu valant développement écrit est le suivant :

« *Nous avons appris que, pour la deuxième année consécutive, la Fête des vendanges était annulée. Lors de la première annulation, nous gardons en mémoire les fêtes spontanées organisées par des amis, voisins ou étudiants. La Ville de Neuchâtel avait d'ailleurs loué, à qui le demandait, des kits de vaisselles réutilisables, préparé des cartons d'invitations et prodigué de bons conseils pour l'organisation d'une fête entre voisins en toute sécurité.*

*A chaque annulation d'un évènement majeur qui rythme notre vie sociale, c'est l'espoir de retrouver une vie comme avant qui se fragilise. Et surtout, nous pensons à toutes ces associations, clubs sportifs corporatifs et autres sociétés de la région qui n'ont pas ou peu reçus d'aide et dont le budget dépend aussi des gains effectués lors de la Fête des vendanges. Nous reconnaissons et apprécions l'engagement que notre commune a fourni pour identifier et soutenir la plupart des laissés-pour-compte des*

*aides cantonales et fédérales. Nous savons qu'une aide directe à ces micro-structures associatives et sportives de notre commune est compliquée à mettre sur pied. Ainsi, leur permettre d'organiser leur financement en participant à une manifestation pourrait être une aide bienvenue et valorisante.*

*De plus, avec l'annulation de la Fête des vendanges, nos concitoyens devront se passer d'un moment de convivialité avant l'arrivée des mauvais jours d'automne. Nous pensons en particulier à nos jeunes qui ont également payé un lourd tribut. Cette pandémie les a privés d'exutoire et les a forcés à réorganiser leur vie sociale au rythme des différentes interdictions sanitaires. Nous pouvons les féliciter pour leur abnégation et leur civisme pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.*

*Ainsi, notre Commune pourrait organiser une fête populaire en respectant les normes sécuritaires fédérales pour permettre à notre système corporatif de regagner des fonds et pour remercier nos concitoyens et les jeunes en particulier. Briser la morosité ambiante et réapprendre à vivre ensemble pourrait être un projet porteur pour notre Commune.*
*Le Conseil communal est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :*

- *Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?*

- *Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie?*

- *Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui laquelle? »*

A titre liminaire, le Conseil communal prend la pleine mesure des conséquences qu'entraîne l'annulation, pour la seconde année consécutive, de la Fête des Vendanges pour de nombreuses associations locales et régionales.

De manière plus générale, les communes parties à la fusion puis la commune fusionnée se sont efforcées, dans la limite de leurs moyens et de leurs champs d'intervention d'apporter leur soutien aux acteurs économiques, culturels, sportifs et sociaux dès l'émergence de la pandémie Covid-19 en complément à celui de la Confédération et du Canton. Le 20 avril 2020, soit quelque cinq semaines après l'entrée en vigueur des mesures de semi-confinement décidées par le Conseil fédéral, le Conseil communal de l'ancienne Ville de Neuchâtel adressait au Conseil général un rapport d'information (20-015) concernant les mesures urgentes qu'il avait adoptées pour soulager les acteurs locaux précités, représentant un montant de quelques 2,3 millions de francs. Le Conseil communal de Peseux a de son côté sollicité un crédit budgétaire de 400'000 francs de la part du législatif pour un soutien financier aux acteurs économiques et associatifs locaux, alors que la commune de Corcelles-Cormondrèche renonçait à différents loyers et frais de location.

Le 21 avril dernier, un rapport d'information relatif au second train de mesures prises en faveur des acteurs locaux (21-012) vous était adressé. Doté d'une enveloppe de quelques 800'000 francs en 2021[1], ce second programme de soutien visait à atténuer les conséquences des fermetures ou limitations d'activité décidées successivement par le Conseil d'Etat, puis par le Conseil fédéral entre les mois de novembre 2020 et avril 2021. Ces mesures ont été pour certaines prolongées et complétées fin juin pour couvrir les besoins des acteurs et institutions n'ayant pas pu reprendre pleinement leurs activités. Les moyens d'aide mis en œuvre à cette occasion se devaient d'être complémentaires ou subsidiaires aux moyens développés par la Confédération et le Canton à l'égard de nombreux acteurs économiques ou issus de la société civile, durement et durablement impactés.

Le texte de l'interpellation posant des questions précises, nous y apportons ci-après réponses, dans l'ordre de leur énumération :

1. **Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?**

Dans leur développement, les interpellateurs font mention de la tenue, le 25 septembre 2020, de la Fête annuelle des Voisins, qui a rencontré un

[1] Ce montant ne comprend notamment pas la participation exceptionnelle de la Ville de Neuchâtel au pot commun des transports du fait de la crise sanitaire.

vif succès. Cette manifestation, organisée par le Service de la cohésion sociale, a vu le jour en 2011, à l'occasion des festivités du Millénaire et se déroule traditionnellement durant le dernier week-end du mois de mai. L'année dernière, en raison de la situation sanitaire, nous avons convaincu les villes et communes membres de la coordination romande de la Fête des Voisins et l'Association faîtière à Paris de reprogrammer cet événement à la fin du mois de septembre, moment qui coïncide avec l'ouverture de la Fête des Vendanges.

Au début du printemps dernier, en raison des restrictions qui demeuraient applicables tant en Suisse qu'en France, l'ensemble des partenaires prirent la décision d'ajourner l'événement et de le reprogrammer au 24 septembre 2021. Cette date correspond à celle qui devait marquer l'ouverture de la 95ème édition de la Fête des Vendanges de Neuchâtel.

Le 30 avril dernier, le comité central de la Fête communiquait son annulation. Dans la foulée, le Service de la cohésion sociale se mettait en rapport avec lui, afin d'examiner si des synergies entre les deux événements pouvaient être développées.

Nous pouvons aujourd'hui vous informer qu'un partenariat solide a été noué avec le comité central de la Fête des Vendanges pour assurer la promotion de l'édition 2021 de la Fête des Voisins. De surcroît, cet événement rassembleur, qui concourt à créer ou à développer les liens au sein de notre population verra naturellement sa promotion étendue à l'entier du territoire communal fusionné. En ce sens, deux comités ont été constitués à Peseux et Corcelles-Cormondrèche. Comme au centre-ville, ils iront à la rencontre de la population en tenant des stands d'information le samedi 4 septembre. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, des discussions sont en cours pour qu'une promotion identique puisse avoir lieu à Valangin.

De manière concrète, pour autant que la situation sanitaire ne se détériore pas dans l'intervalle, toutes les personnes souhaitant organiser une fête pourront s'annoncer auprès du service précité, se verront remettre, outre le matériel de promotion et de manifestation usuel (cartons d'invitation, tee-shirts, goodies, kit de vaisselle réutilisable) un tripack contenant trois bouteilles de vin (chasselas, œil-de-perdrix et pinot noir), ainsi que du moût ou du jus de pommes. Le vin blanc sera offert par le comité de la Fête des Vendanges. Les deux autres qualités seront fournies par Neuchâtel Vins et Terroirs, organisme que nous profitons de remercier chaleureusement pour sa précieuse contribution et par les Caves de la Ville. Dans chaque tripack, le comité central de la Fête des Vendanges

insérera une invitation aux participant-e-s à la Fête des Voisins à soutenir le commerce de proximité et les associations qui lui sont affiliées, par un don ou une autre forme de soutien de leur choix. En fonction de la dimension variable des fêtes, nous estimons qu'une centaine de tripacks seront offerts.

Les supports et moyens de communication de l'événement, à l'échelle du territoire communal, mettront en évidence le message de soutien de la Fête des Vendanges à l'adresse de la Fête des Voisins.

Enfin, comme à l'accoutumée, les organisateurs et organisatrices de fêtes qui souhaitent disposer de matériel de manifestation (tables, bancs, tentes, etc.) pourront en disposer dans la limite de leur quantité disponible au sein des services communaux.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons clairement affirmer qu'une fête populaire se déroulera de manière décentralisée, lors du dernier week-end du mois de septembre prochain. Au regard de la situation sanitaire actuelle, qui demeure fragile, ce format nous paraît particulièrement adapté. Il entend également répondre au besoin naturel qu'éprouve la population de se rencontrer et de partager des moments festifs placés sous le signe de la convivialité.

**2. Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie ?**

Depuis le début de la pandémie Covid-19, les associations et institutions évoluant dans les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'entraide ou de l'intégration interculturelle ont continué à bénéficier du même soutien financier qu'en temps ordinaire, malgré les entraves ou interdictions portées à l'exercice de leurs activités. Le Conseil communal a adopté ce principe dès le début de la crise sanitaire, en ayant pleinement conscience du rôle essentiel que joue le tissu associatif dans la mise en œuvre des politiques publiques dédiées aux domaines d'actions précités.

En complément à cet axe central de soutien aux associations et groupement issus de la société civile, de nombreux allègements de charges ou gratuités temporaires, notamment dans l'accès aux infrastructures publiques ont été accordées entre les mois de mai 2020 et juin 2021. Nous rappelons que nos actions ciblées doivent revêtir un

caractère complémentaire ou subsidiaire aux régimes d'aides fédérales et cantonales à disposition des milieux considérés.

Dans le domaine culturel, en complément aux soutiens fédéraux et cantonaux (aides d'urgence, indemnités pour pertes financières et soutiens aux projets de transformation), la Ville de Neuchâtel a soutenu depuis avril 2021 près de 200 acteurs à travers la mise sur pied de résidences, l'achat d'œuvres et l'attribution de bourses pour artistes individuels et pour collectifs. Durant l'été, grâce aux assouplissements décidés par le Conseil fédéral et au soutien de la Ville, plusieurs festivals ont pu avoir lieu, tels que le NIFFF, le Phare de Festi'Neuch ou la Saison Estivale mise sur pied par la Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturels, dans la cour du Château de Neuchâtel. Ces manifestations ont également impliqué des structures associatives locales et ont permis aux entreprises du domaine du spectacle, particulièrement touchées, de reprendre une activité bienvenue. Les publics ont ainsi pu retrouver une certaine ferveur collective et le plaisir de se rassembler.

A l'occasion de la Fête nationale, le Groupement des sociétés locales de Peseux et l'espace culturel le « KVO », sis à Corcelles-Cormondrèche ont chacun proposé des événements populaires limités à 500 participant-e-s, qui ont permis aux sociétés locales de tirer quelque bénéfice.

Pour le second semestre de l'année en cours et pour autant que la situation sanitaire le permette, de nombreux événements organisés usuellement par les sociétés locales, les associations de quartier, les associations à vocation sociale ou les clubs sportifs sont programmés. L'ensemble de ces acteurs et actrices bénéficieront du plein appui des services communaux concernés, également lorsqu'il s'agira de leur prodiguer conseils et soutien quant aux mesures de protection sanitaire à mettre en œuvre.

**3. Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui, laquelle ?**

Le Conseil communal tient à souligner une nouvelle fois sa reconnaissance à l'égard des jeunes qui, dans leur immense majorité, ont adopté un comportement particulièrement respectueux des consignes sanitaires contraignantes à observer depuis l'émergence de la crise. La jeunesse fait indéniablement partie des composantes de la population les plus impactées par les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaires. Parmi celles-ci, nous pensons en particulier à la privation durant de nombreux mois d'un enseignement présentiel, à la difficulté à

intégrer le marché du travail, à l'absence d'une compensation financière lors de l'exercice d'un emploi accessoire (emploi jeune), à l'interdiction de pratique d'un sport ou d'une activité culturelle et aux restrictions importantes et durable dans l'entretien de liens sociaux entre pairs.

Depuis l'émergence de la crise, le Conseil communal voue une attention toute particulière à la situation vécue par la jeunesse. A titre d'exemples, en vertu de nos latitudes d'action, nous pouvons citer :

Le renforcement durable du dispositif d'animations hors murs mis en œuvre par nos partenaires que sont les Associations du Centre de loisirs et de la Jeunesse de la Côte. Depuis le printemps 2020, les équipes spécialisées itinérantes et les médiateurs urbains vont à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de réunions « naturels » que sont notamment les places de sports, les rives, les espaces publics et les centres commerciaux. En proposant de nombreuses animations accessibles au plus grand nombre, les professionnels mobilisés réussissent à créer des liens forts et durables avec de nombreux jeunes, à instiller une dynamique positive dans les relations entre pairs et à mener des actions de prévention, notamment en ce qui concerne le respect des règles sanitaires. Cet été, les professionnel-le-s sont présents 7 jours sur 7 aux Jeunes Rives, pour accompagner le flux de jeunes qui s'y réunissent, en particulier en marge du Festival Le Phare, organisé par la fondation Festi'Neuch.

Depuis le mois de juin 2020, le Parlement des jeunes et le Conseil des jeunes ont pu reprendre leurs activités plénières et celles de leurs commissions de projets. A cet effet, la grande salle de la Case à chocs a été aménagée de telle sorte à satisfaire aux règles sanitaires. Le Parlement des jeunes a également mis à disposition son lieu d'activités « Espace jeunes » au profit d'une nouvelle association estudiantine, composée d'étudiantes et d'étudiants en droit, qui offre depuis le mois d'avril des prestations de conseils et de soutien juridique à de nombreux jeunes éprouvant des difficultés à faire valoir leurs droits. Cette permanence juridique gratuite est ouverte trois fois par semaine. Enfin, le Parlement des jeunes, par plusieurs de ses membres ainsi que le Centre de Loisirs ont été impliqués étroitement aux actions menées par la Ville de prévention et de nettoyage du « littering » sur les rives.

Afin d'accompagner la reprise de la vie nocturne, l'Association Noctambus, dont nous assurons la présidence, a pu reprendre ses dessertes en fin de semaine, sur le Littoral et à destination du Val-de-Ruz.

Enfin, afin de promouvoir un accès facilité à l'offre culturelle, le Conseil communal souhaite proposer aux jeunes de la Commune qui participeront à la Cérémonie d'accueil des nouveaux majorants et nouvelles majorantes un AG culturel[2]. Cet instrument de promotion, valable auprès de très nombreuses institutions culturelles à l'échelle du canton, représentera sans doute une « ordonnance à l'évasion et à la découverte » bienvenue.

## 4. Conclusion

Evidemment, l'action de la Commune et des collectivités publiques de manière générale ne permettra pas de compenser entièrement les dommages économiques et sociaux occasionnés par la pandémie Covid-19.

Le Conseil communal estime toutefois que les différentes mesures de soutien entreprises ont permis de compléter adéquatement les dispositifs mis en place par la Confédération et le Canton.

De plus, les initiatives présentées ci-dessus, tant au niveau de l'organisation d'une fête populaire malgré les contraintes sanitaires, du soutien à l'organisation d'évènements, que de la politique jeunesse témoignent de l'engagement du Conseil communal et de l'Administration communale pour soutenir les acteurs locaux.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation 21-604.

Neuchâtel, le 16 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Le chancelier,

Violaine Blétry-de-Montmollin Daniel Veuve

[2] http://agculturel.ch/

# 21-604

# Interpellation du groupe PLR par M. Marc-Olivier Sauvain, intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire »

En voici le texte :

Nous avons appris que, pour la deuxième année consécutive, la Fête des vendanges était annulée. Lors de la première annulation, nous gardons en mémoire les fêtes spontanées organisées par des amis, voisins ou étudiants. La Ville de Neuchâtel avait d'ailleurs loué, à qui le demandait, des kits de vaisselles réutilisables, préparé des cartons d'invitations et prodigué de bons conseils pour l'organisation d'une fête entre voisins en toute sécurité.

A chaque annulation d'un évènement majeur qui rythme notre vie sociale, c'est l'espoir de retrouver une vie comme avant qui se fragilise. Et surtout, nous pensons à toutes ces associations, clubs sportifs corporatifs et autres sociétés de la région qui n'ont pas ou peu reçu d'aide et dont le budget dépend aussi des gains effectués lors de la Fête des vendanges. Nous reconnaissons et apprécions l'engagement que notre commune a fourni pour identifier et soutenir la plupart des laissés-pour-compte des aides cantonales et fédérales. Nous savons qu'une aide directe à ces micro-structures associatives et sportives de notre commune est compliquée à mettre sur pied. Ainsi, leur permettre d'organiser leur financement en participant à une manifestation pourrait être une aide bienvenue et valorisante.

De plus, avec l'annulation de la Fête des vendanges, nos concitoyens devront se passer d'un moment de convivialité avant l'arrivée des mauvais jours d'automne. Nous pensons en particulier à nos jeunes qui ont également payé un lourd tribut. Cette pandémie les a privés d'exutoire et les a forcés à réorganiser leur vie sociale au rythme des différentes interdictions sanitaires. Nous pouvons les féliciter pour leur abnégation et

leur civisme pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.

Ainsi, notre Commune pourrait organiser une fête populaire en respectant les normes sécuritaires fédérales pour permettre à notre système corporatif de regagner des fonds et pour remercier nos concitoyens et les jeunes en particulier. Briser la morosité ambiante et réapprendre à vivre ensemble pourrait être un projet porteur pour notre Commune.

Le Conseil communal est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

- Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?
- Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie ?
- Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui laquelle ?

---

**La réponse écrite du Conseil communal à cette interpellation est insérée avant la discussion sur cet objet.**

---

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, rappelle que, selon l'art. 56, al. 3 du règlement général, l'interpellateur ou l'interpellatrice dispose d'une minute pour indiquer son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Aussi, en réponse à la question de la présidente lui demandant s'il est satisfait, l'auteur de l'interpellation, **M. Marc-Olivier Sauvain** répond :

- C'est difficile de donner un indice de satisfaction. Entre 0 et 100 %, je dirais 80 %, d'autant plus qu'il a fait grand beau ce week-end et je pense que cela aurait été une superbe Fête des Vendanges ou fête populaire.

Néanmoins, je suis – comme je viens de le dire – satisfait à 80 % de cette réponse, aussi je n'entrerai pas en matière et n'irai pas plus loin. Je remercie le Conseil communal de m'avoir écrit.

Et j'espère que vous avez bien profité de la Fête des Voisins qui semble avoir rencontré un grand succès.

L'ouverture de la discussion n'étant pas demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, considère l'interpellation n° 21-604 comme traitée et retirée de l'ordre du jour.

# REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION N°21-605 DU GROUPE VERTSPOPSOL INTITULEE «DES POMPES A VELO DANS CHAQUE QUARTIER?»

(Du 11 août 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 5 mai 2021, le groupe VertsPopSol par Mme Alice Dudle et consorts a déposé l'interpellation n°21-605 intitulée «Des pompes à vélo dans chaque quartier?», inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 10 mai 2021. Son contenu valant développement écrit est le suivant:

«*Un des objectifs mentionnés dans le livre de la fusion est d'encourager la mobilité douce et notamment les déplacements à vélo. Parmi les infrastructures facilitant l'usage du vélo au quotidien, des bornes permettant de regonfler les pneus et d'effectuer de petites réparations sont très appréciées des cyclistes. À notre connaissance, la ville dispose actuellement d'une seule borne de ce type, située au-dessus de la gare de Neuchâtel. Il s'agit en effet d'un endroit de passage pour les cyclistes qui utilisent les places de stationnement sécurisées de la vélostation.*

*Dans le cadre du processus de fusion, il nous semble important d'harmoniser et de continuer à développer les infrastructures cyclistes afin de favoriser les déplacements à vélo au sein de la nouvelle commune. En effet, le chemin jusqu'à l'unique borne existante est long pour un cycliste qui se retrouverait avec un pneu plat à Cormondrèche ou à la Coudre. Placer de nouvelles bornes à quelques endroits stratégiques, tels que les gares ou les hautes écoles, permettrait de pallier les imprévus où que l'on se trouve dans la commune.*

*Le groupe Les Vert-e-s / PoP / solidaritéS souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal:*

1. *Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune?*
2. *Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet?*
3. *D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC)?*»

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

**1. Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune?**

Notre Conseil souhaite poursuivre sa politique en faveur du vélo et promouvoir son usage pour les déplacements de loisirs aussi bien qu'utilitaires et pendulaires. Afin d'accompagner l'évolution rapide du transfert modal vers la mobilité cyclable, nos services développent de nouveaux parcours adaptés à l'usage du vélo, notamment les axes définis dans le cadre du Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable (PDCMC). Outre les aspects liés à leur circulation, les vélos ont également besoin d'infrastructures destinées à leur stationnement, voire d'outillages pour leurs réparations légères, comme le mentionne le texte de l'interpellation.

L'installation de pompes à vélos sur l'ensemble du nouveau territoire fusionné est effectivement en train d'être organisée par l'Office de la mobilité, en complément de l'installation déjà existante située en face de la vélo-station de la gare, et de la station Neuchâtelroule au Port de Neuchâtel, qui offre ponctuellement de petits dépannages pour les vélos ou même certains types de poussettes munies de freins ou de pneus avec chambre à air.

Si ces petites réparations par le personnel sur place sont très utiles et appréciées de la population, nous devons toutefois signaler que les expériences faites dans d'autres villes ne plaident pas en faveur de la mise à disposition d'outils en libre-service. En effet, ces dispositifs sont parfois détournés à des fins malveillantes pour le vol de pièces détachées sur les vélos stationnés à proximité. Aussi notre Conseil privilégie-t-il l'option de laisser aux cyclistes le soin de se munir de petites trousses de réparations

légères, qui peuvent d'ailleurs aussi servir aux autres cyclistes en panne rencontrés-es sur un parcours.

La ville répertorie sur son site les principaux intervenants situés sur son territoire qui proposent des réparations de vélo[1].

**2. Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet?**

Les pompes à vélos projetées sur la Commune seront disposées le long des parcours les plus fréquentés par les cyclistes ou près de lieux facilement accessibles et identifiables comme les gares. La première étape d'installation va concerner les points marqués sur la carte 1 ci-dessous, avec des pompes à pied solides et efficaces sur le modèle existant à Lausanne. Une douzaine de points seront équipés ces prochains mois.

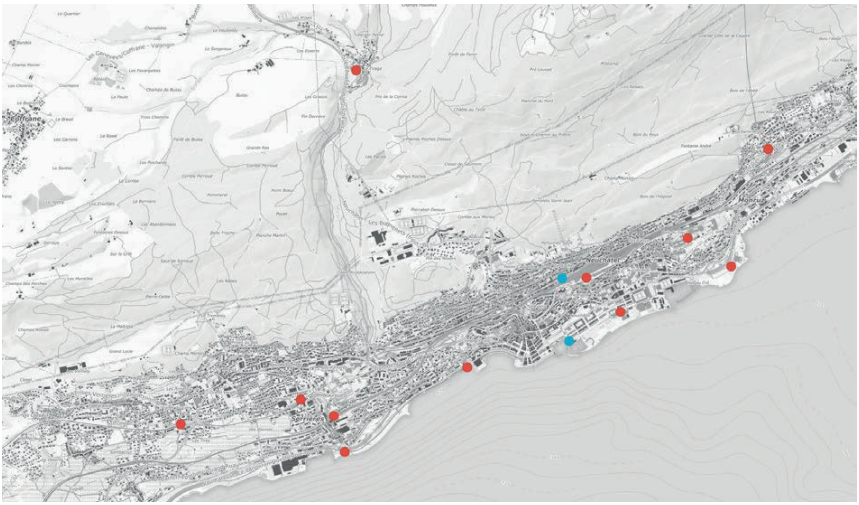

*1 - Points d'installation des pompes. En bleu, la vélo-station de la gare de Neuchâtel et la station Neuchâtelroule du port. En rouge, les nouveaux points: La Coudre, piscine du Nid-du-Crô, UniMail, UniLac, gare de Neuchâtel Sud, Bain des Dames, Valangin (les jardins), Serrières: gare et port, gare des Deurres, gare de Corcelles*

1 https://www.neuchatelville.ch/fr/sortir-et-decouvrir/transport-et-deplacement/a-velo/#panel-3734-8

**3. D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC)?»**

Les questions liées à la favorisation de la mobilité douce accompagnée par l'apaisement du trafic motorisé en ville font partie intégrante des préoccupations de notre Conseil. La modération de la circulation routière et la cohabitation entre tous les modes de transports, dans le respect des usagères et usagers les plus vulnérables (les piétons et les cyclistes), sont des objectifs partagés également par le Conseil général, qui a déposé plusieurs motions en ce sens, notamment pour systématiser le 30 km/h sur toutes les routes communales et auxquelles le Conseil communal répondra prochainement.

En règle générale, le passage en vitesse 30 (ou zone 30 ou de rencontre) des rues est systématiquement envisagé lorsque des travaux y sont programmés. Cette option permet une cohabitation plus harmonieuse entre trafic individuel motorisé et cyclistes, et évite l'écueil du découpage de l'espace entre bande cyclable et trafic individuel motorisé avec leurs contraintes de gabarits rarement remplies tout le long des parcours.

De nombreuses rues font ainsi régulièrement l'objet d'une requalification et passent d'une vitesse 50km/h à une vitesse 30 km/h ou zone 30 ou de rencontre, propices à l'usage du vélo, comme dernièrement la rue des Sablons et très prochainement sur l'ensemble de l'axe Ed. Dubois-Varnoz-Tombet-Fornachon et encore sur la Rue de l'Évole (à l'étude) et la rue du Clos-de-Serrières. Des arceaux sont également installés lorsque l'opportunité se présente afin de stationner les vélos de façon sécurisée.

L'augmentation significative de l'usage du vélo depuis 2020, décrite plus en détail dans la réponse à l'interpellation 21-607[2], laisse présager qu'à l'avenir nous vivrons dans une ville avec nettement moins de voitures, et bientôt sans doute sans plus aucune voiture à combustion fossile. Le trafic de transit en surface, déjà passablement réduit par les tunnels sous la ville, doit être évité, de même que les véhicules des pendulaires qui viennent stationner au cœur de la ville. En revanche, un accès aux véhicules de livraison, de service, pour les personnes à mobilité réduite, aux résident-e-s et aux client-e-s des commerces doit être maintenu, à une vitesse et à des conditions adéquates.

[2] Réponse du Conseil communal à l'interpellation n°21-607 du groupe PLR intitulée «Promenade au bord du lac: pour une mobilité douce et harmonieuse»

L'évolution des sensibilités, les nécessités environnementales, économiques, sociales et sanitaires, appuyées sur le développement technologique, convergent vers une plus grande mixité des usages de l'espace public et des habitudes de mobilités. Notre Conseil se réjouit de la croissance de la part des vélos et poursuivra ses efforts en matière de favorisation de la mobilité cyclable.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation 21-605.

Neuchâtel, le 11 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente — Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin — Daniel Veuve

# 21-605

# Interpellation du groupe VPS par Mme Alice Dudle, intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ?

En voici le texte :

Un des objectifs mentionnés dans le livre de la fusion est d'encourager la mobilité douce et notamment les déplacements à vélo. Parmi les infrastructures facilitant l'usage du vélo au quotidien, des bornes permettant de regonfler les pneus et d'effectuer de petites réparations sont très appréciées des cyclistes. À notre connaissance, la ville dispose actuellement d'une seule borne de ce type, située au-dessus de la gare de Neuchâtel. Il s'agit en effet d'un endroit de passage pour les cyclistes qui utilisent les places de stationnement sécurisées de la vélostation.

Dans le cadre du processus de fusion, il nous semble important d'harmoniser et de continuer à développer les infrastructures cyclistes afin de favoriser les déplacements à vélo au sein de la nouvelle commune. En effet, le chemin jusqu'à l'unique borne existante est long pour un cycliste qui se retrouverait avec un pneu plat à Cormondrèche ou à La Coudre. Placer de nouvelles bornes à quelques endroits stratégiques, tels que les gares ou les hautes écoles, permettrait de pallier les imprévus où que l'on se trouve dans la commune.

Le groupe Les Vert-e-s/PoP/solidaritéS souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

- Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune ?
- Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet ?
- D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) ?

**La réponse écrite du Conseil communal à cette interpellation est insérée avant la discussion sur cet objet.**

A la question de la présidente, Mme Aurélie Widmer, demandant si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse du Conseil communal, **Mme Alice Dudle** répond :

- Nous sommes satisfaits de la réponse et remercions le Conseil communal pour le rapport. Nous espérons simplement voir ces pompes à vélo dans les plus brefs délais.

L'ouverture de la discussion n'étant pas demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, considère l'interpellation n° 21-605 comme traitée et retirée de l'ordre du jour.

# REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION N°21-607 DU GROUPE PLR INTITULEE «PROMENADE AU BORD DU LAC: POUR UNE MOBILITE DOUCE ET HARMONIEUSE»

(Du 11 août 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 22 juin 2021, le groupe PLR par M. Marc Rémy a déposé l'interpellation n°21-607 intitulée «Promenade au bord du lac: pour une mobilité douce et harmonieuse», inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 28 juin 2021. Son contenu valant développement écrit est le suivant:

> «*Avec le retour des beaux jours, quoi de plus sympathique que de faire une balade au bord du lac, lieu propice à la flânerie, à la contemplation ainsi qu'aux rencontres. Le «bordu», comme l'appellent les locaux, voit sa fréquentation augmenter proportionnellement aux graduations du thermomètre. Cela est réjouissant et prouve l'attractivité de notre ville!*
>
> *Toutefois, force est de constater que de nombreux usagers partagent ces lieux et ce pas toujours de manière harmonieuse. Ainsi, pour celles et ceux qui s'y promènent régulièrement, par exemple dans le secteur séparant l'Esplanade du Mont-Blanc du port de Serrières, la balade n'a souvent rien de reposant. En effet, de nombreux vélos et trottinettes – électriques ou non – y circulent, à des vitesses bien plus élevées que celle des piétons. Usant davantage de la sonnette que du frein, ces cyclistes et trottinettistes obligent bien souvent les piétons à se rabattre rapidement sur le bord du chemin afin d'éviter une collision, situation peu agréable*

*notamment pour celles et ceux s'y promenant avec une poussette ou avec des enfants en bas âge. Passablement de promeneurs déclarent ainsi ne pas s'y sentir à l'aise face à une circulation à deux roues qui se comporte, bien souvent et certainement en raison de sa vitesse plus élevée, comme un usager prioritaire. Des situations de quasi-collision ont d'ailleurs été constatées par le signataire de l'interpellation. Sans réaction de l'autorité, il est à craindre qu'un accident s'y produise, à l'instar de ce qui s'est passé récemment dans les gorges de l'Areuse entre un piéton et un VTT, sur un chemin piétonnier.*

*Il est dès lors demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes.*

1. *Quelle appréciation le Conseil communal porte-t-il sur la cohabitation entre les divers usagers fréquentant le bord du lac depuis le centre-ville en direction de l'est (Jeunes-Rives) ou de l'ouest (Serrières)?*
2. *Comment le Conseil communal explique-t-il le nombre important de cyclistes empruntant le bord du lac, par exemple entre l'Esplanade du Mont-Blanc et le port de Serrières, alors qu'une bande cyclable – peu ou pas utilisée - existe précisément sur ce tronçon?*
3. *Est-il possible, par exemple au moyen d'une signalisation adéquate, de mieux séparer les divers types d'usagers, en particulier les piétons et les cyclistes?*
4. *Les trottinettes, électriques ou non, sont-elles autorisées à circuler sur cette promenade au bord du lac ou encore sur les trottoirs?*
5. *Des «conseils» ou des «instructions», notamment vis-à-vis des piétons, sont-ils donnés par «Neuchâtelroule» lors de la location de vélos?*»

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

1. **Quelle appréciation le Conseil communal porte-t-il sur la cohabitation entre les divers usagers fréquentant le bord du lac depuis le centre-ville en direction de l'est (Jeunes-Rives) ou de l'ouest (Serrières)?**

Le Conseil communal se réjouit de l'attractivité des rives du lac et constate une augmentation significative de leur fréquentation depuis l'année 2020 et ses épisodes de semi-confinement, à l'instar des forêts et des espaces publics en général. En outre, l'attachement de la population à ses rives s'est aussi fortement manifesté lors de la crue inédite du lac au mois de juillet, avec une fréquentation très importante des quais par les personnes souhaitant garder un souvenir de cette situation extraordinaire — et parfois malheureuse pour celles et ceux dont les biens ont été touchés. En certains lieux, la toute petite bande de cheminement laissée par la montée des eaux a encore rétréci l'espace, de sorte que la circulation, même des seuls piétons, a dû être régulée par la Sécurité publique, voire déviée.

Notre Conseil tient à souligner que la population dans sa grande majorité a adopté, et adopte encore, un comportement exemplaire dans son partage de l'espace: même si des collisions peuvent arriver, elles restent rares en regard de l'usage intensif qui est fait des promenades et des cheminements à usage mixte pour les piétons, les poussettes, les vélos et les trottinettes. Notre Conseil n'a pas l'intention de proscrire l'usage du vélo sur les rives; il est en revanche convaincu que la croissance des usagères et usagers du vélo à des fins utilitaires (livraisons, déplacements professionnels ou pendulaires) doit être accompagnée et favorisée par des aménagements attractifs, distincts des parcours cyclo-touristiques propices à la flânerie et aux familles.

2. **Comment le Conseil communal explique-t-il le nombre important de cyclistes empruntant le bord du lac, par exemple entre l'Esplanade du Mont-Blanc et le port de Serrières, alors qu'une bande cyclable – peu ou pas utilisée - existe précisément sur ce tronçon?**

Le tronçon du bord du lac est une route cyclo-touristique officielle. Elle est empruntée notamment par les itinéraires régionaux n°50 (Pied du Jura) et 94 (Areuse – Emme – Sihl). Cet axe est également inscrit dans le Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable (PDCMC), dont l'application sur

le territoire de l'ancienne Ville de Neuchâtel a fait l'objet d'un rapport au Conseil général en 2020[1].

Le tronçon pendulaire sur la route cantonale est également un tronçon inscrit au plan directeur PDCMC (axe B3). Toutefois, à ce jour, il est encore incomplet: le secteur du quai Philipp-Godet, entre l'école de droguerie et la Place Pury, n'est pas encore sécurisé pour les cycles. Ce parcours a en outre le désavantage particulièrement rédhibitoire d'emprunter une bretelle d'autoroute (connexion N5 - N20).

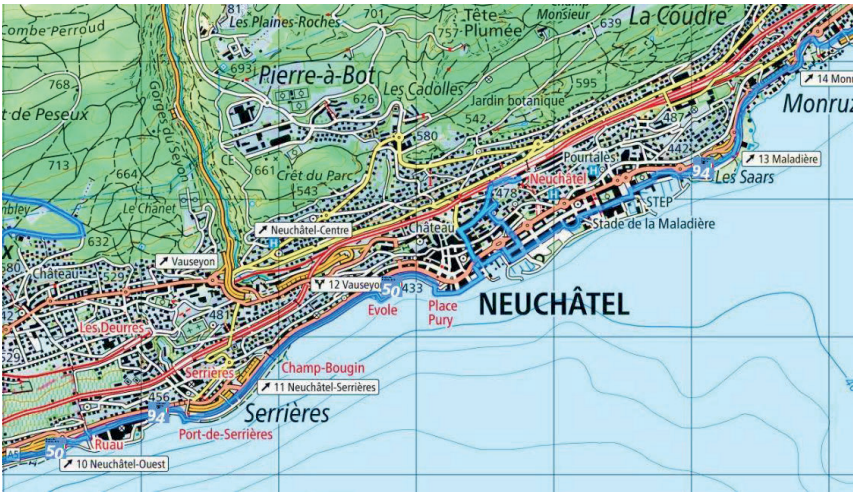


*1 - Itinéraire officiel cyclotouriste au bord du lac (itinéraire 50 Pied du Jura), en bleu.*

L'augmentation de la fréquentation de ces deux tronçons depuis 2020 est très importante, comme le montre l'étude de fréquentation des pistes cyclables à l'échelle du canton: «*Les données de la carte ci-dessous* (figure 2) *comparent la fréquentation des pistes cyclables entre les mois de mars/avril 2019 et mars/avril 2020, grâce aux différents postes de comptage de mobilité douce du Canton.* […] *Face à l'importante diminution du trafic motorisé, le vélo a vu sa courbe d'utilisation grimper en raison de son potentiel pour respecter les consignes de sécurité édictées par l'OFSP*»[2].

[1] Rapport 20-017 du Conseil communal au Conseil général concernant l'application du Plan directeur de la mobilité cyclable (PDCMC) sur le territoire communal, du 31 août 2020.

[2] https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SPCH/mobilitedouce/Pages/MD-et-COVID-19.aspx Consulté le 20.07.2021

Si la croissance de la part modale des vélos pour les déplacements pendulaires, plutôt en début de matinée et en fin d'après-midi, est particulièrement réjouissante, elle entraine selon toute vraisemblance avec elle une facilitation des activités cyclo-touristiques en soirée et les weekends. Aux heures de fréquentation des promeneurs-euses et des familles, il est très probable que les vélos et trottinettes rencontrés relèvent davantage des activités de loisir et il est approprié que ces activités se déroulent sur les quais, mais bien sûr dans le respect de l'ensemble des usagères et usagers.

Moyenne du trafic cycliste quotidien du lundi au dimanche

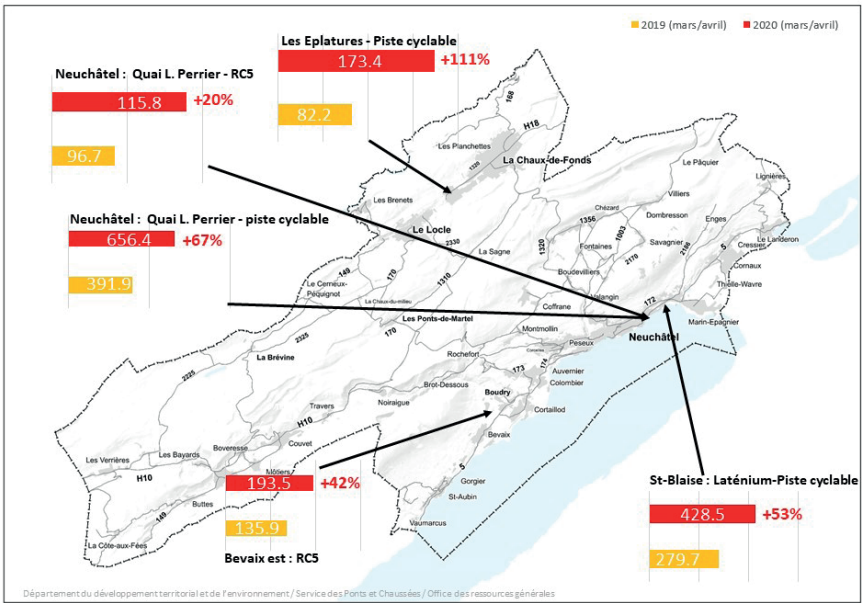


*2 - Étude cantonale « Mobilité cyclable et covid-19 »*

### 3. Est-il possible, par exemple au moyen d'une signalisation adéquate, de mieux séparer les divers types d'usagers, en particulier les piétons et les cyclistes?

Une séparation du trafic est possible dans les secteurs offrant suffisamment d'espace (Quai Ostervald, Quai Léopold-Robert, Quai Robert-Comtesse). Cette séparation peut toutefois pousser les cyclistes à circuler plus rapidement puisqu'ils sont en voie propre. Les points de croisement sont à traiter de manière adéquate en terme de priorité. Une

démarcation entre piétons et cyclistes par des pictogrammes ou des bandes est moins efficace qu'une démarcation physique, puisqu'il existe un risque de débordement par inadvertance des uns sur la pistes des autres et réciproquement. Une séparation physique nécessite quant à elle davantage d'espace et n'est pas toujours souhaitable en termes d'aménagement pour l'équilibre de l'ensemble des usagères et usagers.

Le Bureau de prévention des accidents (BPA) indique dans ses recommandations qu'une piste cyclable mixte piétons-vélos sans séparation des aires de circulation est inadaptée lorsque le volume de trafic excède 60 piétons par heure et 100 vélos par heure. Dans ce cas, il faut opter pour un autre type de guidage, comme une piste cyclable mixte piétons-vélos avec séparation des aires de circulation. La séparation peut être réalisée au moyen d'une bordure biaise (conforme à la loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand) et d'une ligne jaune continue ou discontinue.

| | |
|---|---|
| | piste cyclable mixte piétons-vélos bidirectionnelle: 2,5 m |
| | piste cyclable mixte piétons-vélos bidirectionnelle avec séparation des aires de circulation: vélos 2,5 m; piétons 1,5 m (4m) |
| | avec plaque complémentaire indiquant «vélo autorisés au pas»: pas de largeur préconisée. |

Concernant l'itinéraire cyclo-touristique entre la plage de Serrières et l'Esplanade du Mont-blanc, les gabarits disponibles varient au mieux entre 2 et 3 mètres et se retrouvent très rétrécis en certains points. Cette promenade relève d'un parcours mixte piétons-vélo et les piétons et cyclistes ne peuvent pas être séparés (la largeur nécessaire étant de 4 mètres).

Le parcours en direction de l'est depuis le Quai Ostervald jusqu'au stade de la Maladière est quant à lui marqué par des pictogrammes vélo et

piéton, incitant une séparation. Le parcours par les Jeunes-Rives relève d'un cheminement piétonnier avec vélos autorisés au pas.

Un potentiel d'amélioration du marquage ainsi que du guidage des cycles a été identifié en certains endroits, les pictogrammes «vélo/piétons» s'étant par exemple parfois estompés avec le temps ou le tracé privilégié pour les cycles n'étant pas clair; une signalétique plus adaptée concernant la sortie des parking pour les véhicules sera installée. Un secteur problématique a été identifié à la hauteur du Bain des Dames, raison pour laquelle un trompe-l'œil en marches d'escaliers y a récemment été dessiné afin de ralentir les vélos. Il s'agit d'une deuxième mesure après le marquage d'un pictogramme « Attention piétons » posé en 2015. La commune continuera d'observer la situation à cet endroit, mais la marge de manœuvre est limitée : au vu de la largeur de la chaussée insuffisante, des ralentisseurs physiques ne sont pas réalisables, notamment parce qu'il faut garantir le passage des chaises roulantes, des poussettes ou encore des véhicules de la voirie.

Dans l'ensemble, ces petites mesures pour les itinéraires cyclo-touristiques complètent des démarches de plus grande importance, comme, en 2020, la réfection des secteurs endommagés par les racines des arbres du quai entre le Bain des dames et Champ-Bougin. La réparation des fosses d'arbres et la pose d'un nouveau revêtement perméable ont permis de supprimer les nombreuses déformations de la surface, améliorant ainsi très sensiblement le confort des usagères et usagers de ce secteur.

Pour les parcours empruntés par les cyclistes pendulaires, à l'entrée l'ouest de la ville, l'itinéraire sur le Quai Philippe Godet qui va du dépôt des trams à la Place Pury n'est pas encore optimisé pour les cycles. Quatre pistes destinées au trafic individuel motorisé créent une contrainte au niveau des gabarits, jusqu'à la Place d'Armes. Or, cet axe sera entièrement repensé à moyen et long termes dans le cadre de la convergence des projets de l'assainissement de ce tronçon de route cantonale, de la mise en application de l'axe C3 du Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable et d'une mesure du projet d'agglomération prévoyant le déplacement et la prolongation du Littorail. Une modification du marquage avec l'ajout de bandes cyclables pourra cependant intervenir sans attendre la réalisation de ces projets.

**4. Les trottinettes, électriques ou non, sont-elles autorisées à circuler sur cette promenade au bord du lac ou encore sur les trottoirs?**

Le site internet du Service cantonal des automobiles et de la navigation renseigne de manière précise sur cette question. Ainsi, les *rollers, trottinettes et planches à roulettes* sont des engins assimilés à des véhicules. Ils sont autorisés à circuler :

- sur les trottoirs et dans les zones piétonnes;
- dans les zones 20 et 30, sur la droite de la chaussée, en respectant la priorité de droite;
- sur les pistes cyclables dans la même direction que les cyclistes (voie réservée en site propre ou bande jaune continue).

Par contre, ils ne peuvent pas circuler:

- sur les routes principales à fort trafic;
- sur les bandes cyclables (ligne jaune en traitillé);
- dans les zones marquées d'un panneau d'interdiction spécifique à ces modes de transport.

Si les personnes utilisant ces engins sont effectivement autorisées à circuler sur la promenade au bord du lac et sur les trottoirs, elles doivent adapter leur comportement et leur vitesse en fonction des autres usagères et usagers et **laisser la priorité aux piéton-ne-s**.

Les *trottinettes électriques* font partie de la catégorie des "cyclomoteurs légers", comme les vélos électriques lents. Elles sont assimilées à des vélos et également autorisées sur les quais. Leur vitesse maximale est limitée à 20 km/h et leur puissance à 500W. Pour les conductrices et conducteurs entre 14 et 16 ans, un permis de conduire catégorie M est nécessaire. Dès 16 ans, on peut circuler sans permis.

Les trottinettes électriques doivent:

- emprunter les pistes et les bandes cyclables;
- elles ont le droit d'emprunter les voies sur lesquelles est installé un panneau d'interdiction de circuler pour les cyclomoteurs;
- la circulation dans des zones piétonnes avec le panneau «vélos autorisés» est permise (i.e. rue du Seyon et axe Place –Pury St-Honoré);
- la circulation sur les trottoirs est interdite.

À noter que:

- les *monocycles, hoverboard et planches à roulettes électriques* ne sont pas admis à la circulation: ces engins ne peuvent être utilisés que dans des espaces privés. Il n'est pas autorisé de circuler sur les trottoirs, les zones réservées aux piétons, les pistes cyclables ou encore sur la chaussée.
- Les vélos à assistance électrique pourvus de plaques jaunes ( vmax 45 km/h et puissance max 1000W) sont considérés comme des cyclomoteurs et ne sont pas admis sur les itinéraires mixtes comme la promenade du bord du lac. Ils peuvent toutefois obéir aux mêmes règles que les cyclomoteurs légers si leur moteur est éteint ou avec une Vmax ≤ 20 km/h et une assistance au pédalage ≤ 25km/h.

**5. Des «conseils» ou des «instructions», notamment vis-à-vis des piétons, sont-ils donnés par «Neuchâtelroule» lors de la location de vélos?»**

Un point à souligner dans la communication reste qu'en termes de priorité ce sont les cyclistes qui doivent être attentives et attentifs aux piéton-ne-s et adapter leur vitesse; l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR) indique: «*Lorsqu'un chemin dépourvu d'un marquage de séparation est destiné à être utilisé en commun par deux catégories d'usagers, les symboles correspondants figurent sur le signal […]. Les cyclistes et cyclomotoristes ainsi que les cavaliers doivent avoir égard aux piétons et, lorsque la sécurité l'exige, les avertir, voire s'arrêter.*» (article 33).

Une nouvelle campagne de sensibilisation via N+ se déroulera lors de la rentrée d'automne 2021. Depuis 2018, la Ville communique aux usagères et usagers du vélo au travers de sa campagne «Vas-y mollo» avec des prospectus, des annonces dans N+ et des affiches posées dans les abris-bus. Lors de la location des vélos à la station du Port Neuchâtelroule, les gens prennent de façon générale peu les prospectus à disposition, touristiques ou autres, assimilés à des papiers encombrants. Néanmoins, une charte en français est présentée lors de la location à la station du Port depuis cette année et celle-ci est en cours de traduction.

Du côté des vélos en libre-service, le *display* «Attention piétons» fixé sur chaque guidon sera réinstallé à la place des instructions relatives aux gestes sanitaires qui avaient été apposées en 2020.

La sécurité est une responsabilité partagée. Une cohabitation harmonieuse ne dépend pas seulement de la mise en place d'infrastructures conformes aux lois, mais aussi d'une action sur le comportement en faveur des plus vulnérables, en l'occurrence les piétons. Ceci est d'autant plus délicat que la problématique est souvent ressentie de manière très différente selon les individus et le mode de déplacement.

Il est essentiel de répéter régulièrement le message pour que l'information de prévention puisse se graver sous forme de comportement adéquat dans l'esprit des usagères et des usagers. Malgré l'imperméabilité de certaines consciences, dans la plupart des cas, le partage de l'espace public fonctionne bien, comme le montre l'attractivité de nos rives. La Ville poursuivra et renforcera donc son accompagnement dans les secteurs difficiles tout en planifiant de futurs investissements pour soulager les secteurs critiques. Elle entend d'ailleurs associer les principales organisations engagées dans le domaine de la mobilité (ATE, Pro Vélo et TCS notamment) à ses efforts de prévention.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation 21-607.

Neuchâtel, le 11 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin Daniel Veuve

# 21-607

# Interpellation du groupe PLR par M. Marc Rémy, intitulée « Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et harmonieuse »

En voici le texte :

Avec le retour des beaux jours, quoi de plus sympathique que de faire une balade au bord du lac, lieu propice à la flânerie, à la contemplation ainsi qu'aux rencontres. Le « bordu », comme l'appellent les locaux, voit sa fréquentation augmenter proportionnellement aux graduations du thermomètre. Cela est réjouissant et prouve l'attractivité de notre ville !

Toutefois, force est de constater que de nombreux usagers partagent ces lieux et cela pas toujours de manière harmonieuse. Ainsi, pour celles et ceux qui s'y promènent régulièrement, par exemple dans le secteur séparant l'Esplanade du Mont-Blanc du port de Serrières, la balade n'a souvent rien de reposant. En effet, de nombreux vélos et trottinettes – électriques ou non – y circulent, à des vitesses bien plus élevées que celle des piétons. Usant davantage de la sonnette que du frein, ces cyclistes et trottinettistes obligent bien souvent les piétons à se rabattre rapidement sur le bord du chemin afin d'éviter une collision, situation peu agréable notamment pour celles et ceux s'y promenant avec une poussette ou avec des enfants en bas âge. Passablement de promeneurs déclarent ainsi ne pas s'y sentir à l'aise face à une circulation à deux roues qui se comporte, bien souvent et certainement en raison de sa vitesse plus élevée, comme un usager prioritaire. Des situations de quasi-collision ont d'ailleurs été constatées par le signataire de l'interpellation. Sans réaction de l'autorité, il est à craindre qu'un accident s'y produise, à l'instar de ce qui s'est passé récemment dans les gorges de l'Areuse entre un piéton et un VTT, sur un chemin piétonnier.

Il est dès lors demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Quelle appréciation le Conseil communal porte-t-il sur la cohabitation entre les divers usagers fréquentant le bord du lac depuis le centre-ville en direction de l'est (Jeunes-Rives) ou de l'ouest (Serrières) ?
- Comment le Conseil communal explique-t-il le nombre important de cyclistes empruntant le bord du lac, par exemple entre l'Esplanade du Mont-Blanc et le port de Serrières, alors qu'une bande cyclable – peu ou pas utilisée - existe précisément sur ce tronçon ?
- Est-il possible, par exemple au moyen d'une signalisation adéquate, de mieux séparer les divers types d'usagers, en particulier les piétons et les cyclistes ?
- Les trottinettes, électriques ou non, sont-elles autorisées à circuler sur cette promenade au bord du lac ou encore sur les trottoirs ?
- Des « conseils » ou des « instructions », notamment vis-à-vis des piétons, sont-ils donnés par « Neuchâtelroule » lors de la location de vélos ?

---

**La réponse écrite du Conseil communal à cette interpellation est insérée avant la discussion sur cet objet.**

---

A la question de la présidente, Mme Aurélie Widmer, demandant si l'interpellateur est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Marc Rémy** répond :

- Je viens de calculer en vitesse un indice de satisfaction que j'évalue entre 20 et 30 %. Le groupe PLR est moyennement satisfait de la réponse et demande l'ouverture de la discussion.

L'ouverture de la discussion n'étant pas combattue, **M. Marc Rémy** poursuit :

- Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour sa réponse à l'interpellation. Il n'est que partiellement satisfait pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, d'un côté, le Conseil communal arrive à la conclusion – à juste titre – que certains secteurs de promenade, dont notamment celui compris entre la baie de l'Evole et le port de Serrières, sont bien occupés, pour ne pas dire, à certaines heures, saturés.

Le rapport parle ainsi d'augmentation significative de la fréquentation des rives et d'usage intensif de ces promenades. Il y est même fait mention de *collisions* qui pourraient se produire.

D'un autre côté, le rapport ne propose que peu de vraies mesures, ou des mesures exprimées de manière très vague. Il en va ainsi, je cite, des « aménagements attractifs » devant être réalisés pour séparer les trafics utilitaires et de loisirs. En quoi consistent ces aménagements, qu'est-ce qu'un aménagement attractif, quand et où vont-ils être réalisés ?

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'opposer les piétons aux cyclistes, mais de chercher des solutions pour régler la cohabitation entre divers modes de déplacements qui sont très différents, notamment en matière de vitesse : entre un piéton à 3-4 km/h et une trottinette ou un vélo électrique à 20 km/h, les différences sont énormes.

Il faut savoir qu'actuellement certains promeneurs – et notamment les familles – renoncent à emprunter ce secteur, en particulier entre le Bain des Dames et le port de Serrières, en raison du risque de collision avec des cyclistes, ou en raison des tensions qui peuvent résulter de cette cohabitation.

Le groupe PLR est conscient que cette promenade au bord du lac est étroite à certains endroits, ce qui fait obstacle à des signalisations ou des partages de chaussée. Toutefois, plusieurs pistes peuvent être explorées. Si les trafics piétons et cyclistes ne peuvent pas être séparés physiquement – notamment en raison d'une largeur insuffisante – n'est-ce pas d'abord le signe que la cohabitation est potentiellement difficile, voire dangereuse ?

Ensuite, est-il judicieux d'autoriser, dans des endroits particulièrement rétrécis, des trafics rapides, notamment des vélos et des trottinettes électriques qui peuvent aller jusqu'à 20 km/h ? On fait le constat que c'est étroit, que cela pose problème, effectivement, et des véhicules assez rapides sont autorisés. Ce trafic rapide ne doit-il pas être sorti de la promenade du bord du lac et redirigé sur des pistes cyclables prévues à cet effet ?

A défaut d'une séparation, des limitations de vitesse pourraient-elles être instaurées sur la promenade ? Seraient-elles respectées, c'est une grande question.

S'il n'est pas toujours possible d'exclure certains trafics, l'élargissement de certains secteurs n'est-il pas possible pour donner de la place à chacun, notamment entre le Bain des Dames et le port de Serrières ? On a tous en tête ces blocs de béton qui descendent en direction du lac, lesquels sont déjà dangereux pour certains promeneurs, mais ne servent pas à grand-chose.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR ne peut que se réjouir du succès que rencontre cette promenade au bord du lac. Mais pour que la balade soit

belle jusqu'à la fin, il convient assurément de repenser la cohabitation entre les divers types de mobilité.

Sous forme de boutade, on peut toujours dire qu'il est possible de renvoyer les familles et les poussettes à utiliser des pistes cyclables qui sont actuellement très, très peu utilisées. Mais plus sérieusement, il est demandé au Conseil communal de poursuivre ses réflexions et d'agir concrètement pour que les rives demeurent, réellement et durablement, une zone de détente et de flânerie, notamment pour les piétons.

**Mme Jasmine Herrera**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le chemin qui fait l'objet de cette discussion fait partie des itinéraires de cyclotourisme 50 et 94 de SuisseMobile. C'est également une voie utilitaire pour rejoindre le chef-lieu depuis les communes du littoral ouest et inversement. Cela implique que ce sont des familles, des enfants, des grands-parents, des cyclistes de tous âges qui empruntent cette route. Certaines de ces personnes l'utilisent quotidiennement et d'autres sont dans la région pour la première fois.

Si vous avez déjà circulé à vélo sur ce tronçon, vous serez, comme moi, horrifiés à l'idée que des enfants dès sept ans – l'âge à partir duquel il est interdit de circuler sur les trottoirs et donc obligatoire d'emprunter une piste cyclable s'il y en a une – ou des parents avec les charrettes de transport des tout-petits doivent utiliser la route cantonale pour rejoindre Serrières.

Si l'on s'accorde sur le fait que certaines utilisatrices et certains utilisateurs feraient bien de se rappeler des règles élémentaires du vivre-ensemble – en particulier lorsque l'espace contraint les flâneurs à côtoyer les futures championnes du Tour de Romandie sur quelques petits mètres carrés – ne laissons pas une poignée de personnes étourdies ou de mauvaise volonté forcer tout le monde sur une voie objectivement dangereuse.

Ainsi, à moins que le dépositaire de l'interpellation ne soit prêt à voter ce soir même les plusieurs millions nécessaires à déplacer la voie du tram de quelques mètres vers le nord, pour permettre de créer deux voies en site propre, je suis, pour ma part, parfaitement satisfaite de la réponse du Conseil communal

**M. Aël Kistler**, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Pas mal de choses ont été dites par ma préopinante. Je soulignerai quand même, à l'égard du groupe qui a déposé, qu'une modification du tronçon avec les gros blocs de béton risque effectivement de coûter plusieurs millions, alors que l'on vient de repousser, pour des raisons budgétaires, la question d'une passerelle qui a aussi en vue la mobilité douce.

Je rappellerai aussi – comme cela a été dit – que ce tronçon fait partie des trajets nationaux, intercantonaux, et que, de ce fait-là, cela participe aussi au rayonnement de la ville et de notre littoral. Il serait très mal venu d'éloigner les cyclistes de tous âges et de toutes conditions. En effet, on ne parle pas forcément que des cyclistes qui sont capables de rouler à 30 km/h, lesquels privilégieront, quand ils le peuvent, les bandes cyclables. J'insiste sur le fait que l'on parle bien de *bandes cyclables* – et non de pistes cyclables – le long de la route cantonale, car il s'agit de gabarits très différents, avec, en l'occurrence, l'absence de séparation physique. Cela peut représenter un danger assez conséquent pour de jeunes enfants.

Je rappellerai peut-être aussi, à toutes fins utiles, que l'espace public n'est pas extensible à l'infini. De même, certains tronçons d'autoroute sont parfois surchargés, voire congestionnés. Il s'agit là d'éléments qui sont plutôt rares et qui ne représentent pas la majorité.

On pourrait suggérer, comme cela a été fait, non pas une interdiction des cyclistes sur ce tronçon – car cela nous paraît totalement inadéquat – mais peut-être une signalisation un peu différente : un marquage au sol avec les deux sigles, piétons *et* cyclistes, rappelant qu'il s'agit d'un espace partagé, et l'indication des échappatoires possibles, à chaque bout de ce tronçon, pour les cyclistes qui seraient plus à l'aise et qui auraient l'opportunité de prendre les bandes cyclables le long de la route cantonale. Cela pourrait se faire du côté de Philip Morris, à Serrières, en rappelant aux cyclistes qu'il est possible – s'ils ont décidé d'aller un peu plus vite que la moyenne – de rejoindre cette bande cyclable.

Toujours est-il que, si l'on compare l'espace mis à disposition sur ce tronçon, on remarque que le tram occupe une bonne partie, mais que la route tient aussi énormément. A ce moment-là, peut-être pourrions-nous envisager – sous forme de boutade, puisque c'est de circonstance, apparemment – de supprimer une voie de voitures ? Nous aurions ainsi bien assez de place pour faire une piste en site propre au nord des voies du tram. Je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur cette proposition…

**M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- En préambule, je vais d'abord dire que je suis tout à fait d'accord avec beaucoup de choses qui ont été dites, aussi bien par l'interpellateur que par les personnes qui ont pris la parole au nom des groupes. C'est quelque chose qui est assez symptomatique d'une problématique qui est beaucoup plus facile à détecter qu'à régler. Mais il y a quand même quelques considérations à faire pour replacer peut-être le débat dans un cadre un peu plus objectif.

D'abord, je crois que tout le monde est d'accord sur le fait de dire que l'on doit se réjouir de la popularité de notre bord du lac, que ce soit en tant que promeneur ou en tant qu'utilisateur de deux-roues. C'est une excellente nouvelle, le constat est partagé.

Deux raisons ont fait que nous avons connu, ces deux dernières années, une explosion de l'utilisation de ces espaces et, en particulier, du secteur qui a été mis en exergue ici, entre l'Esplanade du Mont-Blanc et le port de Serrières.

Deux raisons, en particulier – ce ne sont peut-être pas les seules – dont l'une est le Covid – ce qui n'est pas très réjouissant – qui a amené beaucoup de gens à chercher à se délasser sur les bords du lac pendant la période de semi-confinement. Et la partie plutôt réjouissante, ce sont les habitudes qui ont été prises et qui ont perduré au-delà de la période.

Je vous donne peut-être simplement quelques chiffres, qui ne correspondent pas tout à fait à ce secteur-là, mais qui donnent quand même une idée de ce qui a pu être mesuré en termes d'augmentation. Ce sont des chiffres qui parlent plutôt du secteur est de la ville, mais peu importe.

En mars-avril 2019, il y avait 279 vélos par jour et, une année plus tard, pendant la période Covid – en mars-avril 2020 – il y en avait 428. Cette année, en mars-avril 2021 – période où l'on sortait quand même un tout petit peu du Covid – on avait le même nombre d'utilisateurs, soit 435.

Si l'on considère la haute saison, on passe à 538 en mai 2021, 794 en juin 2021, 671 en juillet et 760 en août. Nous constatons qu'il y a effectivement une augmentation de la présence des deux-roues, en particulier, sur ces secteurs.

Le deuxième point – il est peut-être lié au premier, mais pas seulement – c'est le développement de la popularité de la mobilité douce en général. Par mobilité douce, on entend aussi bien la marche que l'utilisation de deux-roues de tous types.

La cohabitation est forcément plus difficile, vu que l'espace n'a pas augmenté, alors que les utilisateurs et utilisatrices sont devenus, par contre, plus nombreux : oui, mais pas toujours. Si je prends une analogie qui vaut ce qu'elle vaut, chaque fois que l'on passe au Gothard en voiture, il y a toujours des bouchons. En fait, il y a toujours des bouchons, parce qu'on y est. C'est-à-dire que l'on y va quand on a des vacances et on se retrouve avec tous ceux qui viennent de toute l'Europe devant l'entrée du tunnel.

Il se passe un peu la même chose sur nos rives : c'est-à-dire que, un dimanche après-midi où il fera très beau, on retrouvera énormément de monde à l'endroit où il y a un certain engorgement. Ce ne sont d'ailleurs

pas forcément ces moments-là qui sont les plus dangereux : un grand nombre d'utilisateurs étant embêtant pour avancer, cela contraint à rouler plus lentement.

Pour résumer, j'ai encore fait moi-même le trajet samedi après-midi en fin de journée. Il y avait du monde, mais ce n'était pas excessif et, finalement, la problématique n'était pas extraordinairement terrible. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des situations – à des moments particuliers – ou des comportements qui sont hautement problématiques. Sur cela, je ne peux que vous donner raison.

Les vitesses différentes sont évidemment un problème, cela a été dit. Le problème est que je suis la victime et, à la fois, le coupable. C'est-à-dire que si je suis, en tant que cycliste, sur la route qui est juste à côté, ce sont tous les véhicules qui vont me dépasser sur la gauche qui m'amèneront probablement à ressentir une certaine crainte.

Le secteur parallèle à celui dont nous avons parlé, qui est au bord du lac, est un secteur assez problématique : c'est une route cantonale sur laquelle une bande cyclable est marquée, il est vrai, le long d'un tronçon de plus d'un kilomètre, mais qui disparaît sur les dernières centaines de mètres, entre le hangar des trams et l'arrivée en ville, du côté de la Place Pury.

Concernant les mesures, il y aura certainement des discussions à avoir avec le Canton – puisque c'est de la responsabilité cantonale – pour essayer de pallier, au moins, cette difficulté. Je reviendrai sur quelques mesures concrètes, puisque le seul point sur lequel j'étais vraiment en désaccord, en lien avec le taux de satisfaction exprimé par l'interpellateur, c'est concernant les mesures qui ne seraient pas assez concrètes. Mais j'y reviendrai.

Le deuxième élément auquel j'aimerais un peu sensibiliser est le rôle de la sonnette. La sonnette peut être perçue comme quelque chose de hautement agressif, voire peut faire peur quand on est à pied. Toutefois, quand on est à vélo, c'est parfois – et souvent – la seule manière de rendre attentive la personne qui se trouve sur la route devant vous – qui a parfois aussi des oreillettes, est en train de faire un jogging ou est un peu distraite – au fait qu'un danger est en train d'arriver derrière elle.

Il est clair que sonner à 40 km/h n'est pas une bonne idée. Mais on doit parfois sonner même à petite vitesse et on épouvante quand même des gens qui n'ont pas vu arriver le vélo. Parfois, cela crée des incompréhensions entre les différents utilisateurs. Aussi, en lien avec ce que je disais tout à l'heure par rapport à l'augmentation de l'utilisation de ces secteurs, je pense qu'une forme d'apprentissage mutuel de la

coexistence, de la cohabitation – si possible pacifique – doit certainement se faire.

Certes, il y a – et il faut aussi l'admettre, je l'ai déjà dit deux fois – une minorité de personnes qui se comportent mal, qui sont irrespectueuses, qui circulent trop vite. Mais je pense qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce n'est pas parce qu'une minorité de personnes se comporte mal que l'on doit partir dans des généralisations. Là, clairement, l'effort de prévention et de sensibilisation doit être fait, et ce sont certainement des mesures qui sont déjà entreprises, mais qui vont être renforcées dans les semaines et les mois qui viennent. La majorité des personnes – et j'aimerais le souligner – qu'elles soient utilisatrices de vélo, de vélo électrique, de trottinette, de skateboard ou de rollers se comportent tout à fait correctement.

Peut-être encore une information qui n'est pas inintéressante : dans les faits – et malgré une augmentation importante de la fréquentation – nous avons compté une seule collision ces dix dernières années. Nous n'avons enregistré qu'une seule collision entre un cycliste et un piéton, avec une blessure légère, sur le tronçon incriminé. Elle a eu lieu il y a plus de deux ans, donc avant l'augmentation des chiffres que j'ai donnés tout à l'heure. Le fait qu'il n'y ait pas eu d'accident ne signifie pas que l'on ne doit pas tout faire pour en prévenir d'autres, cela paraît assez évident.

Mais c'est quand même un signal assez clair sur le fait que la perception du danger, et se trouver parfois dans des situations qui sont un peu limites, ne signifie pas nécessairement que l'on se trouve dans des situations qui sont vraiment hautement dangereuses tout le temps.

Concernant la route cantonale qui est dangereuse, j'en ai parlé tout à l'heure. Un point a été mentionné par le rapporteur du groupe vert'libéral, qui est une problématique que j'ai pu effectivement aussi constater : il faut distinguer entre les cyclistes « du dimanche », ceux qui vont se promener, et les cyclistes qui sont des pendulaires. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux et c'est heureux. Ils viennent au travail en ville à vélo et ont, eux, tendance à rouler assez vite, avec parfois des véhicules électriques qui ont une certaine puissance.

De toute façon, ceux qui utilisent des vélos électriques qui vont à plus que 45 km/h n'ont pas le droit de se trouver sur le tronçon du bord du lac. Enfin, ils le peuvent, mais seulement si leur moteur est éteint. Donc, en gros, c'est le Solex qui fonctionne sans moteur, mais ceci est assez rare. Si leur alimentation est branchée, ils sont obligés de circuler sur la route.

Pour en revenir à ces pendulaires, si l'on arrive, en partie, à les dévier au rond-point d'Auvernier directement sur la route – ce qui n'est pas très agréable – pour qu'ils évitent de se trouver en conflit avec les promeneurs,

je pense qu'il est peut-être possible d'avoir, là aussi, un effet. Et c'est une des mesures que nous allons essayer de discuter avec le Canton.

D'autres choses ont quand même déjà été réalisées au niveau des mesures, et c'est sur cela que je terminerai. Des mesures ont déjà été prises du côté du Bain des Dames, car c'est là qu'il y a un resserrement problématique. Il y a effectivement moins de place, même si, quand il y a moins de place, cela oblige aussi – ou devrait obliger – les utilisateurs à être plus prudents et à ralentir. Un pictogramme « Attention piétons » a été inscrit et un trompe-l'œil de marches d'escaliers a été peint. Celui-ci a eu presque trop de succès au début, car des cyclistes ont eu peur et ont failli se casser la figure – s'il ne l'ont pas fait – croyant que c'était un véritable escalier. Et puis, une réfection de la chaussée a été entreprise sur la partie à l'ouest du Bain des Dames.

Ce que nous allons encore faire, c'est rafraîchir le marquage là où cela est nécessaire, car, effectivement, une partie du marquage a disparu. Nous allons également essayer d'avoir une meilleure signalisation depuis Auvernier et allons terminer le marquage de la bande cyclable du hangar des trams à la Place Pury, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Mais cela doit se faire d'entente avec le Canton.

Une campagne de sensibilisation a maintenant commencé – vous l'avez peut-être déjà vue – au travers de N+, par des banderoles sur place et par des informations données à la station Neuchâtelroule. Nous ne nous arrêterons pas là, il y en aura d'autres. Il faut sans arrêt remettre l'ouvrage sur le métier.

Enfin, la dernière chose : des patrouilles occasionnelles de la Sécurité publique se promènent par là de temps en temps. Il y a parfois des amendes, mais il faut avouer que c'est quand même assez rare. Généralement, la présence du gendarme a son effet et c'est assez rare que des gens aient un comportement problématique lorsque les agents sont sur place.

C'est donc une problématique identifiée, une problématique qui n'a pas une réponse simple, mais pour laquelle le Conseil communal est bien décidé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour essayer de limiter, au maximum, les risques, mais aussi en comptant sur les utilisateurs, dans le contexte d'un apprentissage heureux, dans le sens où l'on se déplace vers une utilisation toujours plus importante de la mobilité durable.

Pour terminer, vous dire qu'il existe des projets pour repenser tout l'accès ouest de Neuchâtel, lesquels pourraient conduire à des solutions originales. Toutefois, très honnêtement, je ne pense pas que nous arriverons à les réaliser dans les 2 à 5 ans qui viennent. Je préfère être

honnête avec vous et vous dire que c'est avec les instruments que j'ai évoqués que nous essaierons de gérer la situation.

**M. Aël Kistler** intervient :

- Très brièvement, car je ne tiens pas à prolonger le débat, deux éléments qui peuvent paraître anecdotiques, mais qui ont été cités. Dans la première prise de parole, il y avait une proposition de limiter la vitesse. J'ai bien peur, malheureusement, que, légalement, on ne puisse pas se permettre une chose pareille. Ceci pour la simple et bonne raison que les cyclistes n'étant, pour la plupart, pas équipés de compteur de vitesse, il est impossible d'amender quelqu'un qui irait trop vite, puisqu'il ne pourrait pas en avoir objectivement conscience.

La deuxième chose a été dite par le conseiller communal : c'est l'usage de la sonnette. Sauf erreur de ma part – mais il faudrait peut-être vérifier au niveau de la législation fédérale – tous les vélos n'ont pas à être équipés de sonnette. Je pense notamment aux vélos de route. C'est peut-être là que le bât blesse, parce que c'est vraisemblablement là où il y a peut-être un peu plus de conflits, avec une volonté de vouloir aller toujours plus vite.

**M. Yves-Alain Meister** intervient :

- J'aimerais juste rétablir deux choses qui ont été dites lors de ce débat. La première chose – vous le savez vraisemblablement – c'est que la H20 qui relie La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel a passé, le 1er janvier 2020, en route nationale. Ainsi, le tronçon depuis le tunnel de Prébarreau jusqu'à la jonction de Serrières est de la compétence de la Confédération et non plus du Canton. Si vous devez négocier quelque chose, il faut donc le faire avec la Confédération, non pas avec le Canton.

La deuxième chose, c'est que les trottinettes électriques sont à considérer comme des vélomoteurs. Leurs utilisateurs ne peuvent donc pas emprunter le bord du lac, mais doivent obligatoirement circuler sur la bande cyclable, s'il y en a une. S'il n'y en a pas, ils doivent utiliser la route.

**M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- La deuxième chose n'est pas une rectification, puisque, sauf erreur, l'information donnée dans la réponse écrite me paraît correcte, mais je n'y suis pas revenu. Il y a une liste des utilisateurs qui peuvent emprunter les différents secteurs.

La parole n'étant plus demandée, **l'interpellation n° 21-607 est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

La séance est levée à 21h58.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente, Le secrétaire,

Aurélie Widmer Pierre-Yves Jeannin

La rédactrice du procès-verbal,

Evelyne Zehr, vice-chancelière